



## Rapport de la Commission de gestion

Année 2021

# Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2021

—

## **Table des matières**

<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>Résumé des observations et remarques.....</b>	<b>3</b>
<b>Administration Générale-Finances-Informatique-Sécurité .....</b>	<b>18</b>
<b>Bâtiments-Domains-Logement.....</b>	<b>31</b>
<b>Gestion Urbaine-Développement Durable .....</b>	<b>37</b>
<b>Urbanisme-Infrastructures-Mobilité .....</b>	<b>45</b>
<b>Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires.....</b>	<b>48</b>
<b>Sport-Intégration-Ressources Humaines.....</b>	<b>53</b>
<b>Enfance-Cohésion Sociale .....</b>	<b>61</b>
<b>Rapport des Préavis bouclés - Rapport de Gestion 2021.....</b>	<b>64</b>

**Annexes disponibles pour consultation au Greffe municipal**

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021**

### **Introduction**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseiller-ères communaux,  
Nouvelle législature, nouveaux municipaux et nouvelle commission de gestion. Pour cette législature la commission de gestion est composée de Mesdames Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Maria Sisto, Laurence Plattner et Colette Racloz et de Messieurs Robert Mulopo, Florian Gruber, Steeve Kocher, Mehmet Korkmaz, Michele Scala, Simon Favre, Roland Delapierre et Richard Neal, Président remplaçant suite au changement du membre représentant l'UDC, M. Gérard Duperrex (président de juillet 2021 à février 2022).

Malgré le retard pris dans le travail de la commission, les membres ont su relever les manches et ont travaillé d'arrache-pied pour vous apporter ce rapport sur l'exercice 2021. En plus de ce changement de présidence, l'année a été difficile avec notamment : 1) la suite des confinements/restrictions/ouvertures-fermetures liées à la pandémie de Covid. 2) le remaniement des dicastères communaux suite à l'arrivée de 2 nouveaux municipaux. Plusieurs questions ont d'ailleurs été posées par des membres de la commission concernant cette nouvelle répartition. Lors de nos rencontres avec les dicastères, ces choix n'ont été expliqués qu'en partie mais suffisamment pour que nous comprenions les choix de la municipalité pour ces remaniements.

Nous avons pu poser par avance nos questions mais avons été parfois étonnés par le dicastère qui y a répondu.

Les réponses et compléments reçus ont dans une large majorité satisfait la commission. Les points restés en suspens serviront de base à nos travaux pour l'exercice 2022.

A cause des restrictions Covid et du retard pris en cours d'année, nous n'avons pas pu aller visiter des biens communaux, ni d'associations. Nous prévoyons de combler ce retard au cours de l'automne.

Au nom de la commission de gestion, je tiens à remercier chaleureusement M. le Syndic, les municipaux, le secrétaire municipal, les divers chefs de service et les collaborateurs qui nous ont, dans une grande majorité, bien reçus et bien accueillis. Ils ont été disponibles et se sont attelés à nous donner les renseignements et répondre à nos questions et interrogations lors des visites de dicastères et autres séances. A titre personnel, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Mme Anne Lafond, adjointe du secrétaire municipal, pour ses précieuses collaboration et organisation.

Je ne pourrais terminer cette introduction sans également remercier mes collègues pour leur investissement, pour les échanges, les débats, toujours respectueux et constructifs, les réflexions, leur travail de rédaction de rapports ainsi que pour leurs présences assidues et régulières. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec eux et je suis très content de constater que nous avons pu mettre de côté nos différents politiques afin de travailler dans un même but: les intérêts de notre Ville et de ses habitants.

Richard Neal Président

## Résumé des observations et remarques

### **Administration Générale-Finances-Informatique-Sécurité**

#### **Il y a dans Carrefour info des pubs au profit des commerces qui souffrent durant les travaux. Est-ce uniquement réservé aux membres de l'ACR ?**

Tous les commerces seront invités à une soirée pour les inciter à rejoindre l'ACR. Un Carrefour info spécial ACR sera mis en place prochainement pour inciter tous les commerçants à participer à l'ACR. Il existe un cadre qui définit qui a le droit à une publicité offerte en liaison avec les travaux.

#### **OBSERVATION N° 1**

Tout comme l'exercice précédent la CoGest reste vigilante à ce sujet et souhaite que tout soit entrepris et que la Municipalité mette en place une stratégie en matière de promotion économique du commerce local.

#### **Réponse de la Municipalité**

La stratégie pour le commerce local sera développée dans le cadre d'un futur préavis traitant de la promotion économique.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### **Fête d'accueil des nouvelles et nouveaux habitant.e.s**

#### **OBSERVATION N° 2**

La CoGest souhaite que la Municipalité trouve des moyens pour que toutes les associations soient informées et invitées en temps et en heures, y compris celles qui ne font pas partie du FAR.

#### **Réponse de la Municipalité**

L'édition 2022 est organisée selon de nouvelles dispositions visant à redynamiser l'événement qui a connu une faible participation en 2021. Il s'agit en quelque sorte d'un événement « test » à l'issue duquel un bilan sera dressé en vue de l'organisation des fêtes d'accueil des prochaines années.

### **La Commission de Gestion maintient l'observation en attendant le résultat du test.**

#### **Avez-vous prévu une évaluation du niveau de maturité de la sécurité informatique de la commune (type CMMI) ?**

Non car le système informatique est en cours de refonte.

#### **OBSERVATION N° 3**

La CoGest invite la Municipalité à évaluer la pertinence de son approche de la sécurité informatique, par exemple par une approche de type CMMI.

#### **Réponse de la Municipalité**

Une analyse de la politique de sécurité des systèmes d'information sera effectuée une fois l'équipe au complet et la nouvelle infrastructure en place.

## **La Commission de Gestion maintient l'observation en attendant le résultat de l'analyse**

### **Quelle est la durée de vie d'un équipement de type poste de travail ?**

Les postes de travail sont renouvelés tous les cinq ans.

#### **OBSERVATION N° 4**

La CoGest invite la Municipalité à réfléchir à prolonger le temps d'utilisation des postes de travail pour des raisons autant économiques qu'écologiques.

#### **Réponse de la Municipalité**

Effectivement, cela s'applique pour les postes physiques. Par contre pour les portables, il est très difficile (renseignements pris) de garantir un fonctionnement correct au-delà de quatre ans.

Néanmoins, les portables achetés sont pensés pour durer le plus longtemps possible à savoir avec de la mémoire vive (RAM) à minimum de 16 Go ainsi qu'une comptabilité assurée lors d'une future migration Windows 11.

## **La Commission de Gestion maintient l'observation afin d'avoir des chiffres de durée de vie réelle des ordinateurs portables.**

### **OBSERVATIONS PRÉCÉDEMMENT RETENUES**

#### **OBSERVATION N° 1**

La COGEST regrette que le commerce local n'ait pas eu le même succès que le développement des start-ups.

Dès lors, qu'entend faire la Municipalité pour mettre en place une vraie stratégie du développement du commerce local et comment entend-t-elle faire son évaluation ?

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Comme mentionné dans la réponse initiale, un groupe de travail a été institué dès l'annonce par le délégué à la promotion économique de la résiliation de son mandat. Cette information a été relayée de manière large auprès des différents partenaires de la Ville et notamment les membres du Conseil communal. À l'heure actuelle, et comme il paraît opportun de faire valider la future stratégie de promotion économique par la Municipalité élue pour la période 2021-2026, nous ne pouvons qu'assurer le Conseil communal d'avoir pris bonne note de cette observation. Nous ne manquerons ainsi pas de revenir prochainement auprès du Législatif afin de leur signifier les grandes orientations retenues pour la promotion économique.

### **En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la Commission de gestion maintient l'observation N° 1.**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

Le suivi du commerce local est désormais distinct de celui de l'innovation et des entreprises sur le site des Ateliers de Renens. Il constitue un pan à part entière du service Sport-Intégration-Ressources humaines, et s'inscrit dans une démarche pour une politique de proximité. Il s'agit de la première étape qui doit conduire à la présentation d'une nouvelle stratégie.

Pour soutenir la mise en œuvre de ce nouveau service, la collaboration avec le service ADG s'est poursuivie. Une fois la législature 2021-2026 entamée, de nombreuses pistes de réflexion

ont été abordées et serviront de base à la rédaction du futur préavis/stratégie sur la promotion économique. Ce document permettra de proposer au Conseil une nouvelle approche du développement économique communal avec d'un côté un pôle dédié à l'innovation et à la promotion de l'entrepreneuriat (avec comme outil principal les sites des Ateliers de Renens et du CACIB), et de l'autre la redynamisation du commerce de proximité – domaine qui participe directement à la qualité de vie.

En parallèle, des séances régulières ont été organisées avec l'ACR/Association des commerçants de Renens. Plusieurs initiatives sont en cours, avec notamment une campagne de promotion dans le cadre du journal Carrefour Info au printemps ou encore une communication spécifique aux commerces lors de la réouverture du 14-Avril (dans le cadre du suivi des travaux du tram). De même, le groupe de travail Commerce a été confirmé pour cette nouvelle législature, avec des représentants de la COOP, de la Migros, de l'ACR et de la SICOL. Cet ensemble bénéficiera désormais d'une représentation directe de la Municipalité avec la participation de M. Niang.

**La Commission de Gestion maintient son observation en attendant de voir les mesures concrètes entreprises.**

## **OBSERVATION N° 2**

La COGEST ne peut que regretter le manque de visibilité des parkings à disposition et la non-promotion de ceux-ci. Que compte mettre en place la Municipalité ?

### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Les parkings de Renens bénéficient depuis de nombreuses années d'une page Internet dédiée, initialement par le biais d'un site ad hoc, et désormais directement rattaché au site de la Ville (voir menu déroulant Vie pratique / Section mobilité). Cette page recense l'ensemble de l'offre de parking communale, indique les emplacements de chacun des parkings ainsi que leurs capacités respectives. Une carte didactique est proposée pour le centre-ville.

Par le biais de cette page, un sondage avait été entrepris à fin 2017- début 2018 par la promotion économique et l'ACR via le groupe de travail "Commerces" de la Ville pour mieux cerner la fréquentation des parkings, notamment vis-à-vis de l'offre commerciale. De nombreux formulaires avaient été mis à disposition auprès des commerçants et des grandes surfaces ainsi que sur le site Internet communal. Malheureusement, la participation ne s'est pas révélée assez importante pour pouvoir retirer des enseignements spécifiques, notamment les attentes des usagers et usagères concernant l'accès aux parkings. Cela a cependant été l'occasion de rappeler à large échelle l'existence de l'offre communale.

Les parkings sur le territoire renanais se répartissent en deux catégories : ceux en mains communales et ceux en mains privées. Pour ces derniers, seuls les propriétaires peuvent en faire une promotion directe. C'est le cas notamment du parking de la Migros. Celui de la COOP est partagé avec la Commune, sans qu'une velléité particulière ait été annoncée par COOP pour une action de promotion particulière.

Concernant la pratique communale, la Municipalité rappelle que pour les deux grands parkings du centre (mais aussi pour l'Hôtel de Ville et le Parc Frehner), la perspective et l'évolution des travaux du tram sur le 14-Avril rendent fort complexe leur signalisation à l'heure actuelle.

Finalement, la Municipalité a entamé depuis plusieurs années une politique globale de transition écologique qui privilégie l'utilisation des transports publics à celle de la voiture

individuelle. Elle favorise également l'augmentation d'espaces rendus à la population, végétalisés (aux dépens parfois de certaines places de parc). Elle ne souhaite dès lors pas s'engager dans des projets de panneaux signalétiques aux alentours des parkings territoriaux et estimerait peu cohérent de mettre en place une campagne de promotion plus large que celle existant actuellement. Elle notifie cependant la page internet évoquée ci-dessus dès qu'une communication spécifique l'exige (notamment pour les manifestations).

**La Commission de Gestion constate qu'aucune amélioration n'est envisagée, c'est pourquoi elle maintient l'observation N° 2.**

**Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

La Municipalité maintient la réponse apportée en 2021.

**La Commission de Gestion maintient son observation en attendant la fin des travaux pour voir les indications définitives.**

**OBSERVATION N° 4**

Nos temps de marchés sont des moments incontournables de la vie renanaise. Dans le cadre de la promotion du commerce local et de proximité, il est essentiel qu'ils soient attractifs et diversifiés. Dès lors la COGEST demande à la Municipalité ce qu'elle entend faire pour dynamiser, étendre et rendre plus attractifs ces moments.

**Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Dans le Rapport de gestion 2020, dans la section « Manifestations et animations » de la partie Administration générale, la gestion du marché de Renens est abordée et y est mentionnée la création d'un groupe de travail spécifique à début 2020. Celui-ci devait permettre de préparer la nouvelle saison du marché et mener une réflexion complète sur sa configuration.

Concrètement, il s'agissait de définir un modèle d'animation adapté, de réfléchir au positionnement des stands (en incluant les étalagistes aux discussions), ou encore de réfléchir à l'offre de stands avec l'aide d'un prestataire professionnel externe. L'objectif était de disposer d'un groupe de suivi, véritable « outil » pour assurer une identité propre et forte au marché renanais en tant que rendez-vous populaire incontournable.

La crise du Coronavirus a mis entre parenthèses ce travail de fond. Depuis, y compris pour la saison 2021, les restrictions liées à la lutte contre la COVID-19 n'ont pas permis d'envisager une reprise à court terme des événements publics. Ces éléments retardent bien sûr l'entrée en action du groupe de travail.

La définition du calendrier du Groupe Marché est donc en grande partie liée à l'évolution de la pandémie, mais aussi à son intégration au sein de la nouvelle structure de l'administration communale pour la législature 2021-2026.

D'ici là, la Municipalité prend note des questions et remarques de la COGEST et continuera de faire le maximum, selon les mesures en vigueur, pour assurer au marché de Renens le suivi qu'il mérite.

**En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la COGEST maintient l'observation N° 4.**

**Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

Se référer à la réponse apportée au point « Marché de Renens » (pp. 17-18).

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **OBSERVATION N° 11**

La COGEST s'étonne qu'en temps de COVID les collaborateurs doivent fournir le matériel informatique nécessaire pour leur poste de travail.

La Municipalité compte-t-elle modifier la directive communale ?

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Il aurait été particulièrement compliqué, voire impossible, d'équiper l'entier des collaboratrices et des collaborateurs qui ont effectué du télétravail en période de Covid. Et cela d'autant plus que l'obligation de télétravail a été annoncée quelques jours avant son entrée en vigueur et cela pour une durée initialement limitée. Il ne faut pas non plus négliger le coût inhérent à une telle démarche.

La directive concernant le télétravail est en cours de révision. Cependant, hormis le cadre exceptionnel de la période COVID, le télétravail est une notion volontaire de la part de la collaboratrice ou du collaborateur qui est accepté ou non par la Cheffe ou le Chef de Service. Il paraît juste que la personne qui peut, entre autres, assouplir son planning de travail et diminuer ses déplacements accepte de mettre à disposition le matériel nécessaire.

**La Commission de gestion maintient l'observation N° 11. La COGEST ne partage pas la vision de la Municipalité sur le télétravail « assouplir son planning » entre autres et de devoir utiliser son matériel en période COVID.**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

L'infrastructure informatique doit être revue très prochainement. En effet, la plupart de nos serveurs seront bientôt obsolètes et des problèmes de garantie vont survenir. Dans la situation actuelle, notamment les cyberattaques et la digitalisation de nos pratiques, il est indispensable de bénéficier d'une technologie de pointe.

Une réflexion est ainsi actuellement en cours et un préavis devrait être déposé à l'automne ou en début d'année prochaine afin de mettre à jour toute l'infrastructure informatique. Celui-ci prendra en compte les besoins actuels en matière d'informatique et de téléphonie et pourrait déboucher sur des changements de pratique importants. On pourrait ainsi notamment avoir des ordinateurs portables pour chaque utilisatrice et chaque utilisateur de l'informatique communale. L'étude qui débouchera sur le préavis n'a toutefois pas encore débuté. Il est ainsi prématuré de pouvoir apporter une réponse plus concrète à la Commission de gestion et nous suggérons de maintenir cette observation.

**La Commission de Gestion maintient l'observation**

### **Bâtiments-Domains-Logement**

Préavis No 26-2018 Château 17

**Que pense faire la Municipalité pour que les problèmes de non-conformité, ici l'escalier, ne se répètent pas ? Quand est-ce que les escaliers - pour accéder au 1er étage du bâtiment à l'avenue du Château 17 – seront-ils conformes ? - Pourquoi cela prend-il autant de temps ?**

L'escalier a été intégralement changé au début 2022 et ce sans conséquence financière pour notre Commune. La durée de cette modification ou changement est lié au temps nécessaire pour clarifier les responsabilités, en l'occurrence l'architecte, puis le délai pour la mise en place



d'une solution technique validée par tous les services concernés. Finalement, les délais de construction ne sont pas non plus négligeables.

Comme dans tous les domaines, des soucis peuvent malheureusement se produire en cours de projet. En l'occurrence, mis à part un contretemps pour l'utilisation des locaux du 1er étage, la Ville n'a pas été pénalisée. Ce type d'évènement est répertorié et, dès lors, ne devrait plus se reproduire.

Les escaliers sont désormais techniquement conformes depuis le 7.03.2022. Le permis d'habiter va suivre ces prochains jours.

### **REMARQUE N° 1**

A partir de quand les locaux du premier étage seront-ils utilisables ?

### **Réponse de la Municipalité**

Dès le 13 avril 2022.

**Y a-t-il une amélioration du processus de gestion des dossiers ? A-t-elle déjà été mise en route ? Ou quand sera-t-elle prévue ? Cette demande est faite suite aux divers difficultés rencontrées sur les différents dossiers tels que : les tables pour manger au Collège du Léman, les escaliers de la Grange et les divers permis de construire, etc...**

Un nouvel outil sera prochainement mis en place, pour permettre un véritable descriptif du projet à venir par un support complet : des fiches de projets. Ces dernières permettront d'optimiser la gestion du temps. De plus, grâce à des ressources supplémentaires, il sera dès lors possible de traiter plus de projets et d'une manière plus rapide et ainsi également de mieux accompagner les différents travaux.

### **OBSERVATION N° 5**

Suite à ces difficultés la CoGest invite le dicastère à se renseigner auprès d'autres communes ou entreprises afin de se munir d'outils et de méthodes efficaces pour la bonne gestion de la planification et du suivi des dossiers, des demandes ainsi que des travaux.

Un commissaire a demandé un complément d'information ; est-il possible de connaître le nom des normes ?

### **Réponse de la Municipalité**

A notre connaissance, il n'existe pas de normes relatives à la gestion de projet en dehors de la structure standardisée des Codes de Frais de la Construction (CFC) qui détermine les groupes d'activités et les normes SIA qui se préoccupent des phases de projet.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

Places de parc

**En suivant la politique qui tend à limiter l'usage de la voiture, est-ce que la Municipalité envisage d'augmenter le prix des places de parc ?**

Cette thématique n'a pas été discutée par la municipalité en 2021.

Qu'à envisagé la Municipalité par rapport aux camionnettes ou fourgonnettes qui sont parkées sur les places de la commune toutes les nuits et les week-ends ?

Il n'y a pas de plainte de la part de riverains en ce qui concerne cette thématique. Les macarons ne donnent pas d'office à un « droit » pour le parcage des véhicules hors des heures pendant lesquelles l'usage du disque de stationnement est obligatoire.

Les fourgonnettes et camionnettes ne sont pas forcément « en plus » des autres véhicules, mais « à la place » car les personnes ont parfois leur propre véhicule parké sur le site de l'entreprise, ce qui est écologiquement responsable. De plus, il est à priori ainsi évité des bouchons et encombrement sur les routes.

La Municipalité reste cependant sensible à cette thématique et examinera quelles sont les mesures complémentaires qui pourraient être mises en place afin d'éviter que les entreprises n'impactent trop l'usage des places de parc pendant le week-end.

Un large débat s'instaure concernant des exemples concrets comme par exemple sur le parking situé en face du Temple et sur le fait que des véhicules utilitaires sont déposés sur des places de stationnement sur le territoire de la Commune et qu'ils sont parkés dès 17h00 jusqu'au lendemain ou si le dépôt est le vendredi en fin d'après-midi lesdits véhicules ne bougent plus jusqu'au lundi matin (aucun passage des ASP pour contrôle le week-end ou en début de soirée !), la commission s'interroge sur la pertinence d'avoir des places de stationnement avec indication disque tous les jours de l'année. Le Municipal indique qu'il n'était pas au courant de cette problématique.

#### **OBSERVATION N° 6**

La CoGest souhaite que la Municipalité se penche sur cette problématique.

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a pris bonne note de ce souhait qui est également une de ses préoccupations.

#### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### RADIX

**Qui se charge du fonds RADIX et Fondation Roger Federer ? - Quel montant a été touché ? - Comment a-t-il ou va-t-il être utilisé ? - Comment est accompagné le projet ? - Quel est le plan d'action mis en place ?**

La Municipalité ne souhaite pas répondre car le sujet ne concerne pas 2021.

#### **REMARQUE N° 2**

La CoGest s'étonne qu'il n'y ait pas eu de discussion à ce sujet en 2021 au sein de la Municipalité. La CoGest reviendra sur ce sujet l'année prochaine.

#### **Réponse de la Municipalité**

Le projet RADIX a été présenté et discuté lors de la séance de Municipalité du 16 août 2021. Par contre, sa réalisation ne concerne effectivement pas 2021, mais 2022.

#### **OBSERVATION PRECEDEMMENT RETENUE**

#### **OBSERVATION N° 14**

**La COGEST ne comprend pas qu'un état des lieux du matériel dans les établissements scolaires ne soit pas réalisé régulièrement. Comment la Municipalité entend-elle avoir une meilleure vue sur le matériel ?**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Au vu du nombre de pièces de mobilier, de sa variété, la tenue d'un inventaire n'apporterait pas de valeur ajoutée pour sa gestion et imposerait un nombre d'heures de travail très important.

D'une part, le stock de réserve est géré de façon à être le plus adéquat possible. D'autre part, les concierges ainsi que les directions scolaires ont un regard quotidien sur l'état du mobilier et les besoins relatifs. Les réparations se traitent donc au cas par cas, tout comme les commandes complémentaires. Les besoins liés aux nouvelles classes ou locaux sont quant à eux budgétisés.

**La COGEST maintient l'observation N° 14. La Commission de Gestion estime qu'une vision globale du mobilier est nécessaire.**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

La création d'un inventaire du mobilier existant ne correspond pas à un besoin, que ce soit pour les écoles ou pour l'administration communale. Sa tenue à jour serait également chronophage et dispendieuse.

L'amélioration continue, vécue au quotidien, nous incite très fortement à ne pas investir du temps dans une activité ne répondant pas à un besoin avéré.

Lors de chaque nouveau besoin annoncé, que ce soit en supplément ou en remplacement, un état des lieux du mobilier concerné est fait et est mis en regard des réserves disponibles afin de ne commander que le mobilier qui ne serait pas, d'une façon ou d'une autre (neuf, usagé ou réparé) déjà à notre disposition. En cela, l'inventaire des stocks en notre possession nous est précieux. Il est régulièrement tenu à jour et nous permet une gestion adéquate du matériel scolaire.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### **REMARQUE N° 3**

La CoGest demande l'inventaire des stocks

#### **Réponse de la Municipalité**

L'inventaire des stocks est fourni en annexe de ce document. Sa répartition est faite au fur et à mesure des besoins et certains sites ont davantage d'un type de matériel qu'un autre.

#### **Gestion urbaine-Développement durable**

##### **Quelles sont les tâches du groupe des recycleurs?**

Entre autres, faire le tour des containers enterrés afin de ramasser les déchets à côté, procéder à un tri et débarrasser les objets encombrants laissés. Constater également le remplissage ou non des conteneurs enterrés. Gérer les déchèteries mobiles. (Le responsable d'équipe fixe et organise les déchèteries mobiles). Les recycleurs sont assermentés et peuvent donc effectuer des contrôles par exemple dans les sacs noirs. Il y a environ 3 dénonciations par semaine, sans compter les contrôles qui non pas pu aboutir sur une dénonciation.

### **OBSERVATION N° 7**

La CoGest souhaite qu'une réflexion soit menée sur la sensibilisation des Habitants, Concierges, Gérants et Propriétaires pour que le tri des déchets s'effectue correctement.

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années à sensibiliser les différents acteurs de la production de déchets. Elle a été pionnière en éditant un fascicule d'aide au tri des déchets traduit en 10 langues. Ce dernier a été repris par de nombreuses autres communes. Le service concerné s'attache depuis peu à sensibiliser plus particulièrement la population à la diminution de la consommation, et donc de la production de déchets. Un déchet non produit n'est pas à trier. En ce qui concerne plus spécifiquement les concierges d'immeubles, une séance d'information spécifique à ce thème est prévue, à l'instar des soirées organisées en 2014, 2015 et 2016. Ces personnes sont également des ambassadeurs.drices du tri dans les immeubles.

Pour les gérances et propriétaires, des envois spécifiques sur la situation de leur immeuble sont régulièrement faits. Les ambassadeurs.drices du tri engagé.e.s par la Ville passent également dans les immeubles « à problèmes », afin de sensibiliser de façon plus spécifique les quelques récalcitrant.e.s, mais toujours avec bienveillance.

#### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **En indiquant sur le graphique « 62 % de taux de recyclage » où faudrait-il sensibiliser la population à s'améliorer pour tendre à un meilleur pourcentage ?**

L'objectif cantonal étant de 60% de taux de recyclage, Renens l'a atteint. Cependant il y a encore 40% de déchets recyclables dans les sacs à ordures, dont 25% de déchets compostables. La sensibilisation devrait aussi porter sur les déchets encombrants afin de limiter les passages en déchèterie.

### **OBSERVATION N° 8**

Qu'entend faire la Municipalité pour sensibiliser la population à ce problème ?

#### **Réponse de la Municipalité**

La suite de la distribution des poubelles vertes de tri des déchets organiques est prévue tout au long de l'année.

De nombreux articles d'information et de sensibilisation au tri des déchets sont régulièrement publiés dans le Carrefour-Info.

Pour 2023, le service GuDD travaille sur un projet de concours sur la thématique « Engage-toi pour le tri des déchets organiques ». Il s'agira de motiver de façon ludique, et avec des prix de reconnaissance, la population au tri de certains déchets qui posent problème dans les exutoires de revalorisation.

#### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### Conteneurs enterrés

**Etant donné que la Ville participe au subventionnement des travaux de génie civil nécessaires à l'installation de conteneurs enterrés dans certains quartiers, pouvons-nous partir de cette affirmation pour dire que les conteneurs enterrés sont à disposition de toute la population renanaise quel que soit le quartier d'habitation, et peuvent accueillir les déchets des autres communes, voire d'autres cantons ?**

En pratique, oui tous les habitants renanais peuvent utiliser les conteneurs sur l'ensemble de la Ville. En théorie, les conteneurs enterrés sont dimensionnés au prorata du nombre d'habitants du quartier en question ; pour les nouvelles constructions, ils sont dimensionnés au prorata du nombre de locataires. En ce qui concerne les habitants d'autres communes, voire d'autres cantons, il leur est strictement interdit de les utiliser, selon l'art. 5 al. 2 du Règlement sur la gestion des déchets.

### **OBSERVATION N° 9**

A certains endroits les containers sont rapidement pleins, obligeant ainsi les habitants à déposer leurs déchets à côté des bennes. Qu'entend faire la Municipalité pour remédier à ce problème.

### **Réponse de la Municipalité**

A l'exception du centre-ville (les rues de la Savonnerie, de la Mèbre et du Midi), les conteneurs enterrés sont rarement pleins. Il s'agit plutôt d'une mauvaise utilisation par certain.e.s habitant.e.s, qui déposent leurs déchets de façon non conforme à l'extérieur des conteneurs. L'équipe des recycleurs du service GuDD passe de façon quasi quotidienne pour maintenir les lieux propres. Il est procédé à l'identification éventuelle des fautifs.ves. Les déchets sont acheminés dans les filières adéquates. Au centre-ville et durant les week-ends, des bacs roulants supplémentaires sont installés de façon provisoire aux endroits sensibles pour tenter de maintenir les lieux propres et sans dépôt de déchets au sol.

De façon exceptionnelle, des évacuations supplémentaires peuvent être envisagées via notre prestataire pour la collecte en porte-à-porte des déchets des ménages.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **OBSERVATION PRÉCÉDEMMENT RETENUE**

### **OBSERVATION N° 17**

La COGEST ne peut pas se satisfaire de la réponse rendue à la question « Pourquoi ne pas déplacer les arbres au lieu de les abattre ? », d'autant plus qu'une pénurie d'arbres pour reverdir les villes nous guette. L'argument financier ne doit pas être un frein au fait de conserver ou de déplacer des arbres. Qu'entend faire la Municipalité pour préserver les arbres existants et parer à cette future pénurie ?

### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Il arrive qu'il faille abattre un arbre lorsqu'un projet d'intérêt majeur le requiert pour permettre sa faisabilité.

La dernière réponse que la Commission de gestion rejette ne reflète pas l'avis exprimé de la Municipalité concernant l'intérêt ou le désintérêt de déplacer un arbre plutôt que de l'abattre. Au-delà de la question financière, certes importante, le déplacement d'un arbre d'un certain calibre est aussi techniquement problématique, voire impossible, comme constaté tout récemment en lien avec l'évaluation du déplacement du cèdre pleureur sur l'esplanade de la Salle de spectacles.

Un recensement des arbres remarquables est en cours et un nouveau règlement de protection des arbres lui fera suite pour améliorer leur préservation. Le PACom abordera également cette

question (préservation et plantation des arbres), ainsi que celle du maintien d'espaces perméables dans les propriétés privées. Un préavis relatif à la plantation de 400 nouveaux arbres dans les 10 ans à venir sera soumis prochainement au législatif afin d'augmenter globalement la canopée urbaine dans le cadre du plan climat. Ceci permettra d'assurer un renforcement, avec des arbres plus jeunes.

La pénurie annoncée concerne essentiellement les arbres indigènes de grandes dimensions. (Ex. : érable champêtre ou certaines variétés de tilleuls.) les grandes avenues plantées en monoculture ne sont plus privilégiées. Ainsi nous pouvons encore trouver facilement quelques exemplaires de très beaux spécimens dans les pépinières locales voire nationales.

**La COGEST maintient l'observation N° 17 et souhaite des solutions circonstanciées.**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

La Municipalité maintient la réponse apportée en 2021. Elle précise également que lors de la rencontre avec la Direction Urbanisme-Infrastructures-Mobilité, cette thématique a été évoquée avec quelques exemples concrets d'arbres déplacés dans le cadre du chantier du BHNS et du giratoire de Paudex, si la taille de l'arbre et le contexte s'y prêtent. Des réponses ont ainsi pu être apportées aux questions de la commission de gestion. Le service Gestion urbaine-Développement durable se tient à disposition pour apporter tout complément souhaité par la commission de gestion.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité mais restera attentive à cette thématique à l'avenir.**

#### **Urbanisme-Infrastructure-Mobilité**

##### **Publibike**

**Pourquoi Publibike a-t-elle reçu des subsides alors que pendant plusieurs mois elle avait retiré les vélos de la commune ?**

Les factures pour 2021 ont été refusées par la Commune en lien avec l'absence de prestations. Nous n'avons donc rien payé pour Publibike en 2021.

##### **Remarque N° 4**

La CoGest souhaite être tenue au courant des décisions prises par la municipalité par rapport à cette subvention de CHF 20'000.-.

##### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité ne manquera pas de reprendre ce point dans le prochain rapport de gestion.

##### **REMARQUE N° 5**

La CoGest souhaite que la Municipalité incite les clubs sportifs à faire plus attention à leur consommation d'énergie pour l'éclairage de leurs terrains.

##### **Réponse de la Municipalité**

Une charte a été établie entre le FC Renens et la Ville. Cette dernière stipule que 25% des frais d'éclairage est à la charge du FC Renens, ceci afin de les inciter à économiser de l'électricité. De plus, lors du réaménagement complet du stade du Censuy prévu en 2023, des luminaires LED sont envisagés.

## **Culture-Jeunesse-Affaires scolaires**

### **OBSERVATION N° 10**

La CoGest entend que les jeunes ont changé leur habitude et qu'ils occupent plus l'espace public en fin de journée et le soir. La CoGest souhaite toujours savoir combien de fois le TSP est allé auprès des jeunes en fin de journée et les heures auquel il a pu rencontrer les jeunes en fin de journée, début de soirée ? Le TSP inscrit-il ses horaires ? Ceci permettrait d'identifier un besoin supplémentaire.

### **Réponse de la Municipalité**

Durant l'été 2020, le TSP est sorti deux fois par semaine en soirée, jusqu'à 18 heures, 19 heures, ou 20 heures en fonction des jeunes; le travail sur l'espace-public débute autour de 15h30-16h00. On peut évaluer une vingtaine de sorties en soirée entre mai 2020 et la fin du semi-confinement. En août, il a fait une soirée jusqu'à minuit, en concertation avec la police de proximité, afin de mieux comprendre les nouvelles dynamiques à l'œuvre à cette époque. Le TSP relève qu'il a été bien accueilli car il connaît la plupart des jeunes qui sont à l'extérieur. En revanche, il relève que les échanges avec les jeunes sont moins intéressants qu'en début de soirée, car certains jeunes sont moins enclins à parler de leur situation personnelle et / ou collective. Les jeunes socialisent dans un esprit récréatif, le TSP a le sentiment de ne pas leur apporter de plus-value dans ces moments

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **OBSERVATION N° 11**

La CoGest souhaiterait avoir accès à la convention signée entre la commune et le FAR en 2019 ainsi que leur dernier rapport d'activité afin de mieux comprendre le montant significatif de la subvention.

### **Réponse de la Municipalité**

La convention de subventionnement 2019 est en annexe, ainsi que le rapport d'activités 2021.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **REMARQUE N° 6**

La CoGest remercie chaleureusement le personnel du CRA pour son investissement durant l'absence de collaborateurs.trices.

### **Réponse de la Municipalité**

Merci ! Les remerciements ont été transmis au personnel du CRA.

### **OBSERVATION N° 12**

La CoGest s'étonne d'apprendre que « Servir de la nourriture est une tâche de professionnel (rapidité, quantité, hygiène) ce qui explique l'absence des associations pour l'offre alimentaire, contrairement au service de boissons qui est moins contraignant. » Comment se fait-il que lors du 1er août, des vide-greniers et Festimix ce soit des associations qui proposent de la nourriture y compris chaude? La CoGest cherche la cohérence!

### **Réponse de la Municipalité**

En situation normale, la plupart des associations sont tout à fait à même d'assurer la gestion de stands de nourriture et de boissons. En 2021 cependant, les exigences d'hygiène et les contraintes d'exploitation étaient très conséquentes. Pour le Noël à Renens, sous responsabilité de la Ville, il a semblé indispensable pour le respect du public de garantir les normes d'hygiène particulières exigées par l'OFSP en faisant appel à des professionnels de la restauration.

## **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **Sport-Intégration-Ressources humaines**

Accidents / Maladie

#### **La Municipalité peut-elle expliquer plus précisément la hausse des accidents professionnels ? Qu'est-ce qui est entrepris pour remédier à cette situation ?**

Il n'y a pas d'accident lié à un manque de mesure de sécurité. Il y a plutôt des accidents d'inattention, par exemple : glisser sur un sol mouillé. Il y a deux cas où il s'agit d'opérations, mais sinon il s'agit plus de petits accidents (« bobologie »). Il n'y a pas de véritable explication à la hausse et pas un phénomène particulièrement remarquable.

Les accidents sont surtout liés au dicastère Bâtiment-Domaine-Logement et Gestion Urbaine-développement durable, ce sont donc surtout des agents d'exploitation et des femmes de ménages, il y a peut-être eu une charge de travail un peu plus forte dû au Covid, ce qui pourrait être une explication.

Le dicastère a d'ores et déjà pris des mesures pour améliorer la situation. Elle veut faire une mise à jour de la commission santé et sécurité et la remettre en marche. Il veut notamment l'intégrer à tous les dicastères (avant il s'agissait uniquement de BADOLOG et GUDD). Cette commission identifie les risques, édicte des mesures et offre des formations pour sensibiliser au risque. Le dicastère estime qu'il s'agit du rôle de la commune de prendre soin de ses employés et semble déterminé à prendre les mesures nécessaires.

#### **OBSERVATION N° 13**

La CoGest invite la municipalité à étudier la possibilité de mettre en place des formations préventives contre les accidents, pour l'ensemble du personnel. Tout en sachant que la CoGest a déjà interpellé à plusieurs reprises la Municipalité à ce propos.

#### **Réponse de la Municipalité**

Ces formations seront organisées dans le cadre de la résurgence de la Commission Santé-Sécurité qui devrait survenir à l'automne 2022. Cette commission identifiera les risques pour chaque service et étudiera les formations les plus adaptées pour répondre à ces risques.

Par ailleurs, une collaboration avec notre assurance, La Vaudoise, devrait déboucher prochainement sur une formation liée à l'équilibre et l'attention dispensée par la société ITAO SA, et ce afin de prévenir certains accidents ou problème de santé.

## **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

**420 personnes ont totalisé 6'793 journées d'absence (= 16,7 j/pers) sur 296 collaborateurs annoncés au 31.12 cela représente beaucoup. De même que le nombre de personnes absentes plus de 90 jours. Comment ces chiffres s'expliquent-ils ?**

Il s'agit ici d'un problème informatique et de comptabilisation. Le logiciel utilisé (Pro Sinistre) semble être la raison de ces chiffres qui ne correspondent pas à la réalité observée. La



Municipalité transmettra les nouveaux chiffres. Il est à noter que ces chiffres ne comprennent pas les cas Covid.

Quant au logiciel, l'équipe n'a pas été formée. Il est difficile de savoir ce qui en sort et les personnes qui l'utilisent ne savent pas vraiment ce qui est pris en compte ou pas dedans. Il y a un problème de maîtrise de ce logiciel ainsi que dans sa configuration.

#### **REMARQUE N°7**

Est-ce que les auxiliaires (DA, Animation, etc...) sont comptabilisés dans ces chiffres ? Qu'en est-il des jours d'absence pour les maladies/accidents d'enfants ?

#### **Réponse de la Municipalité**

Toutes les personnes ayant un contrat avec la Commune de Renens sont assurées par l'assurance de la Commune. Pour les accidents non-professionnels, seules les personnes travaillant plus de 8h par semaine sont couvertes. Dès lors, les auxiliaires, pour autant qu'ils travaillent plus de 8h, sont comptabilisés dans les chiffres ci-dessus.

Les absences pour maladies/accidents d'enfants ne sont pas intégrées dans les chiffres ci-dessus, car ces derniers proviennent du logiciel d'annonces de cas. Les absences pour enfants malades sont difficilement quantifiables aujourd'hui, car les collaborateurs n'ont pas besoin de présenter un certificat jusqu'à 2 jours d'absence. Au-delà, un certificat doit être présenté et les absences pour enfants malades sont intégrés dans un compte spécial sur Allegro. Dans ce compte ne se trouve qu'une soixantaine de jours, ce qui est sans doute inférieur à la réalité.

#### **OBSERVATION N° 14**

La CoGest s'étonne que malgré notre observation numéro 4 de l'exercice 2019, la municipalité n'ait toujours pas prévu de former préalablement le personnel lors de la mise en service de nouveaux programmes (ici : Pro Sinistre)

#### **Réponse de la Municipalité**

La situation quelque peu chaotique qui a prévalu aux Ressources humaines ces deux dernières années n'a pas toujours permis de procéder à des formations approfondies sur les nouveaux logiciels. Aujourd'hui, l'équipe RH est complète et tout nouveau logiciel sera implémenté avec une formation préalable. Ce sera le cas par exemple, pour le logiciel qui remplacera ProSinistre. Par ailleurs, un état des lieux de la maîtrise d'Allegro est en cours et des formations complémentaires selon les besoins devraient être organisées d'ici la fin de l'année.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité en attendant le bilan des formations à la fin de l'exercice 2022**

### **Enfance-Cohésion sociale**

#### Le Tournesol

**Les équipes éducatives ont pu s'installer dans les nouveaux locaux du centre de vie infantine Le Tournesol. L'extérieur étant peu sécurisé, comment ont-elles fait face à cette situation ? La Commune envisage-t-elle d'augmenter les espaces sécurisés ?**

Les locaux, ainsi que les extérieurs, ont été inspectés par l'OAJE, qui a validé les exigences de sécurité. Les enfants jouant à l'extérieur sont surveillés par les éducatrices. Le sujet de la sécurité préoccupe la Municipalité qui a pris en compte la remarque de la CoGest. Des améliorations sont envisagées, le travail est en cours.

### **OBSERVATION N° 15**

La CoGest observe qu'en plus de la garderie du Tournesol, d'autres acteurs gravitent autour de ces lieux qui restent peu sécurisés. Elle aimerait savoir s'ils ont été consultés par rapport aux solutions de sécurisation ?

### **Réponse de la Municipalité**

Les locaux du CVE Le Tournesol ont été inspectés par l'Office de l'accueil de jour des enfants - OAJE, y compris la partie extérieure. Ils ont satisfait les exigences demandées pour les espaces extérieurs, et en ce sens, la sécurité des enfants est garantie. Le bureau de prévention des accidents – BPA a eu aussi l'occasion d'inspecter les lieux et de valider les aménagements. Néanmoins, la volonté initiale de laisser un libre accès aux espaces prévus pour les plus grands engendre des difficultés d'encadrement et de prise en charge pédagogique. Pour y remédier, une réflexion est en cours par les équipes du CVE, qui devrait déboucher sur un rapport, auquel des réponses seront apportées. Les autres utilisatrices et utilisateurs potentiel.le.s en dehors des heures de garderie n'ont pas été consulté.e.s pour les aménagements dédiés au CVE et jardin d'enfants (places de jeux attenantes). La volonté de la Municipalité a été de les ouvrir au public en dehors des heures de garderie, mais ils doivent en priorité correspondre aux besoins du CVE.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

## **Administration Générale-Finances-Informatique-Sécurité**

Après une brève introduction de M. le Syndic, la parole est donnée à M. Perrin qui nous fait une présentation de la répartition des aides COVID de la commune de Renens afin de répondre plus complètement aux questions qui ont été transmises au dicastère.

M. Perrin nous rappelle que la directive d'application était définie comme non publique mais les critères d'éligibilité (dégradation notable de son commerce et être contribuable de Renens) ainsi que le comité composé de la municipalité, de la commission des finances (1 représentant par parti), du chef du service finance et du secrétaire municipal garantissaient ainsi un traitement clair et équitable des demandes.

Dans la mesure où les aides COVID proposées par la commune de Renens sont subsidiaires à celles de la confédération et du canton, le plafond de cette aide a été fixé à 30'000 CHF ou à 3 loyers pour les locataires du CACIB.

La distribution de 648'700 CHF (sur les 1.5 MCHF alloués par le conseil) a nécessité 12 réunions pour répondre à 69 demandes dont 48 furent acceptées. La feuille de calcul, connue du comité, permettant de définir le montant alloué n'est pas publiable comme indiqué dans le préavis lié à cette aide. Cette feuille de calcul permet de garantir une systématique de calcul (et donc l'équité des aides). Une fois le dossier complété, la réponse au demandeur était envoyée dans la semaine.

Des lettres de remerciements à la commission ont été reçues !

### **Quelles réactions par suite de la décision de refus ?**

Oui des réactions ont eu lieu et ont été traitées via le droit de recours habituel. À noter que la base de la directive indiquait entre autres que l'aide dépendait du paiement d'impôts sur Renens et qu'aucune aide ne serait accordée si le revenu 2020 dépassait celui de 2019 et que ces deux points ont constitué la majorité des refus.

### **Nombre de recours ?**

Quatre recours.

Les points de ce chapitre sont repris des questions écrites de la commission et les réponses données, également par écrit, par la municipalité sont reprises dans ce chapitre verbatim.

Refonte du site Internet

### **Est-ce que lors de la récolte des besoins et des attentes de tous les services, les collaborateurs « clés » de la Ville, hormis les chefs de service, ont été sondés ?**

Les collaboratrices et les collaborateurs des différents services ont été sollicités afin de sonder leurs attentes et leurs besoins par rapport à la nouvelle mouture du site. Comme mentionné dans le rapport de gestion, cette démarche collaborative a été entreprise avec une agence spécialisée dans l'organisation et la digitalisation. Un deuxième workshop se déroulera en 2022 et il permettra de modéliser les différents processus.

Marché de Renens

### **Qu'est-il envisagé par la Municipalité pour rendre notre marché plus attractif ? Est-ce que la Municipalité réfléchit à élargir l'offre en produits variés, voire étendre la zone « marché » dans les rues attenantes ?**

L'année 2021 n'a à nouveau pas été propice pour la relance de la saison d'animations en lien avec le marché du samedi matin. Les nombreuses mesures sanitaires encore en vigueur et la nouvelle vague épidémique de la seconde partie de l'année n'ont laissé que très peu de marge de manœuvre pour modifier l'existant.

Les réflexions sur le marché ont tout de même repris au sein du groupe de travail réunissant les services Administration générale (ADG) et Culture-Jeunesse-Affaires scolaires (CJS). Le marché s'inscrit dans une démarche plus globale que la simple création d'une grille d'animations pour le mettre en valeur (travail conséquent déjà mené en 2018 et 2019) ou la recherche de nouveaux stands. Il reste un événement public particulier de par sa récurrence hebdomadaire (par tous types de temps), sa position au cœur de la Ville, son rôle d'agora pour l'opinion publique (stands de partis politiques, d'associations, de démarches citoyennes, etc.). Il s'agit d'une manifestation à part.

Après deux années entravées par la pandémie, la volonté est forte de ne pas juste reprendre le marché là où nous l'avions laissé en 2019, mais plutôt de proposer un vrai concept pour ce dernier. Sans renier la grande qualité des stands actuellement représentés (eux aussi présents quelle que soit la météo et proposant une offre diversifiée), il s'agit de mieux les mettre en valeur, de compléter l'offre de manière intelligente, et de faire que le marché de Renens soit reconnu comme un rendez-vous incontournable, au niveau communal et pourquoi pas au-delà.

Ce travail demande donc une approche spécialisée et professionnelle. Suite aux réflexions du groupe de travail, un appel d'offres a été rédigé en fin d'année passée et a été envoyé à 4 entreprises du secteur événementiel/communication entre Lausanne et Renens. L'appel d'offres englobe la réflexion multifacette du marché : positionnement des stands, type d'animation, extension à d'autres rues, renouvellement de l'offre, communication, identité visuelle, etc.

Les premiers retours ont été rendus au début de l'année 2022. Après avoir rencontré les entreprises, les projets ont été transmis à la Municipalité qui a choisi un prestataire dans sa séance du 28 février. Au vu des montants concernés et d'un investissement inscrit sur le long terme, un préavis sera déposé d'ici à l'été. L'objectif sera de matérialiser le nouveau concept du marché à la belle saison 2023. Entretiens, un mandat a été confié à l'entreprise retenue pour qu'elle propose quelques premières animations et recherches de stands en 2022 déjà. Le montant nécessaire peut être assumé par le budget sans engendrer de dépassement.

**Il est fait mention d'une agence de communication alors qu'un des employés de CJS est censé gérer ce poste ?**

**Réponse de la Municipalité**

Une personne de CJS est mandatée afin de coordonner la venue des étalagistes et d'accueillir les stands ponctuels tout autant que les éventuelles animations. Le mandat confié à l'entreprise de communication sera beaucoup plus étendu comme on peut le constater à la lecture de la réponse ci-dessus.

Une boîte de communication se charge de l'événementiel et la municipalité verra si le mandant doit perdurer ou si une gestion interne deviendra nécessaire.

Cartes CGN

**Au vu de la baisse des demandes, est-ce que la Municipalité compte réduire l'acquisition de ces cartes ? Et quel manque à gagner représente les cartes non vendues ?**

Seule l'année 2020 a enregistré un déficit en raison des restrictions COVID (CHF -280.-). En 2021, bien que la reprise ait été lente, les ventes ont tout de même enregistré un bénéfice de CHF 1'240.-. Evidemment ce montant ne tient pas compte du travail investi par l'administration.

Entre 2017 et 2019, on a constaté que la demande avait plutôt tendance à augmenter, l'excédent étant passé d'environ CHF 5'000.- à plus de CHF 6'000.-. Les deux premiers mois de 2022 ont déjà engendré trois fois plus de ventes que les mêmes mois en 2021.

Plans des investissements 2021-2025

**Est-ce que la Municipalité peut expliquer la baisse des investissements prévus en 2025, par rapport aux années précédentes ?**

Le plan des investissements liste l'ensemble des besoins en investissements de la Ville de Renens réparti ensuite par ordre de priorité et sur la base d'une planification financière à court, moyen et long terme. Cette planification est revue chaque année. Il n'y a donc pas moins d'investissement en 2025, mais moins de sortie de cash prévue en 2025.

Commerce local

**La COGEST en 2021 restait vigilante concernant la promotion économique du commerce local. Depuis qu'est-ce qui a été mis en place en matière de promotion économique pour dynamiser le centre et également les autres zones d'activités commerciales ?**

Se référer à la réponse apportée pour l'observation N° 1.

**Il y a eu un avant avec le poste de M. Servageon et un après. Qui est maintenant en charge ?**

**Réponse de la Municipalité**

Beaucoup de travail a été fait en amont dont une réorganisation du CACIB et de Renens-Pierrettes SA ; la relation avec SICOL a également été repensée. M Andrea Rombaldi est maintenant la porte d'entrée pour la promotion économique dont la gestion a été reprise temporairement par M. le Syndic, M. Rombaldi, le Secrétaire municipal et le chef de service des finances. Cette organisation devra être revue et a été mise en place en attente. Le budget de 130'000.- CHF est toujours présent mais n'est plus utilisé.

**Il y a dans Carrefour info des pubs au profit des commerces qui souffrent durant les travaux. Est-ce uniquement réservé aux membres de l'ACR ?**

**Réponse de la Municipalité**

Tous les commerces qui ont été impactés par les travaux inhérents au tramway au centre-ville ont été contactés et ont pu insérer un encart publicitaire. Ils n'avaient pas besoin d'être membres de l'ACR pour bénéficier de cette action.

De nouvelles actions ont été entreprises afin d'inciter les commerces à rejoindre l'ACR. On peut notamment citer, une invitation à une soirée et un Carrefour info avec des pages spéciales dédiées à l'ACR.

Tous les commerces seront invités à une soirée pour les inciter à rejoindre l'ACR. Un Carrefour info spécial ACR sera mis en place prochainement pour inciter tous les commerçants à

participer à l'ACR. Il existe un cadre qui définit qui a le droit à une publicité offerte en liaison avec les travaux.

### **OBSERVATION N° 1**

Tout comme l'exercice précédent la CoGest reste vigilante à ce sujet et souhaite que tout soit entrepris et que la Municipalité mette en place une stratégie en matière de promotion économique du commerce local.

### **Réponse de la Municipalité**

La stratégie pour le commerce local sera développée dans le cadre d'un futur préavis traitant de la promotion économique.

## **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

Manifestation des nouveaux habitants

**Comment est organisée la manifestation des nouveaux habitants ? Comment sont informées les associations sportives, culturelles, sociales ou autres de la possibilité d'être présent à cette manifestation ? La commune a-t-elle des critères quant aux participants (associations) à cet événement ?**

La Municipalité a désigné un groupe de travail constitué de représentant.e.s des services de l'Administration générale et de la population, ainsi que du secteur de l'Intégration pour organiser cette manifestation : la coordination est assurée par le service Administration générale, tandis que les aspects financiers sont traités par le secteur Intégration et les données en lien avec les nouvelles et nouveaux habitants par le service de la population.

La manifestation s'est tenue une fois par année depuis 2016 (sauf en 2020) ; elle vise à faciliter l'accès à l'information et à soigner l'accueil des nouvelles et nouveaux habitants. Concernant les dépenses liées à l'événement, les coûts réels seront inscrits dans le cadre du budget communal sous la section No 6602 – Mini-PIC, pris en charge via la participation cantonale au Mini-PIC (programme d'intégration cantonal dans sa déclinaison communale). La contribution financière de la Ville de Renens consiste en imputations internes (heures de travail du personnel, mise à disposition de l'espace, etc.).

L'événement est communiqué plus de deux mois avant la date prévue au Forum des Association de Renens (FAR) ainsi qu'aux partenaires de la Ville (Police Ouest lausannois, SDIS Malley, Prilly-Renens, Organisation de la protection civile de l'Ouest lausannois, partenaires associatifs « intégration »). Les services, partenaires, associations et clubs intéressés sont ensuite invités à participer à une séance d'information et de préparation de l'événement.

En parallèle, un courrier municipal est adressé aux invité.e.s environ un mois avant l'événement, mentionnant au verso les informations essentielles traduites dans huit langues (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, turc, albanais, serbe). Le courrier est accompagné d'un flyer (graphisme réalisé par Impulsion), d'un coupon-réponse et d'une enveloppe-réponse. Le graphisme du flyer est également repris sur des affiches visibles à la réception du Service de la population et de quelques autres services.

L'organisation de la prochaine édition prévoit de nouvelles dispositions visant à redynamiser l'événement qui a connu une faible participation en 2021, due principalement à la situation sanitaire.

Pour la prochaine édition du 16 juin 2022, le nombre de places sur les tables d'exposition étant limité et au vu des sources de financement de l'événement, les partenaires associatifs « intégration » seront privilégiés, et les places vacantes seront communiquées aux associations et clubs renanais ainsi qu'au FAR. Les services, partenaires, associations et clubs seront ensuite invités à participer à une séance d'information et de préparation de l'événement.

Tout en tenant compte des remarques des partenaires lors de la soirée de septembre 2021, il sera utile de maintenir la diversité des associations représentées tout en privilégiant la composante « intégration » et de fixer un maximum de deux personnes par service et associations représentées. Les services de la Ville présents seront particulièrement orientés vers les prestations à la population. Ils auront pour rôle d'informer chacune et chacun dans les domaines variés comme l'éducation, l'intégration, la culture, le sport, le développement durable et la gestion des déchets, aussi bien sur les prestations offertes par la Ville que sur les activités proposées par les associations et clubs renanais.

Compte tenu d'un nombre réduit d'habitant.e.s lors de l'édition 2021 (dû principalement au COVID), l'édition 2022 fera peau neuve et ne conviera plus seulement les nouveaux habitant.e.s de Renens, mais mettra un quartier à l'honneur, en invitant tous ses habitant.e.s, dans l'optique de permettre aux personnes de ce quartier de tisser des liens avec le voisinage et d'en connaître les dynamiques.

Remarques complémentaires lors de la séance

- Le FAR a ses limites et beaucoup d'associations n'en font pas partie et n'ont pas de ce fait d'invitation. Lors de l'édition 2021, le FAR a transféré le bulletin d'inscription à ses membres **DEUX** semaines après le délai fixé par la municipalité.
- Parmi les présents lors de la présentation de la commune, certains n'auraient pas lieu d'être présent, par exemple le SPOP (tout nouvel habitant a déjà dû s'inscrire) et pourraient être remplacés par d'autres.

L'administration communale cherche le contact humain qui est un facteur important pour la commune. Néanmoins, dès lors qu'il y aurait plus de participants que de places disponibles, ce seraient d'abord les services communaux qui céderaient leur place.

## **OBSERVATION N° 2**

La CoGest souhaite que la Municipalité trouve des moyens pour que toutes les associations soient informées et invitées en temps et en heures, y compris celles qui ne font pas partie du FAR.

### **Réponse de la Municipalité**

L'édition 2022 est organisée selon de nouvelles dispositions visant à redynamiser l'événement qui a connu une faible participation en 2021. Il s'agit en quelque sorte d'un événement « test » à l'issue duquel un bilan sera dressé en vue de l'organisation des fêtes d'accueil des prochaines années.

**La Commission de Gestion maintient l'observation en attendant le résultat du test.**

## Crise coronavirus

### **Quels enseignements tirez-vous du télétravail ? Y a-t-il des postes pour lesquels le télétravail serait possible ? Pourriez-vous accepter qu'un employé travaille un ou deux jours par semaine en télétravail ? En fonction de la réponse, pourquoi ?**

La Municipalité, par le biais d'une directive datée du 27 octobre 2015, instituait déjà la possibilité d'effectuer du télétravail. Cette pratique n'a ainsi pas été initiée en réaction à la crise sanitaire débutée en 2020. La part du télétravail était d'une demi-journée par semaine pour un taux de travail de 50% et moins, et d'une journée complète par semaine pour les taux entre 51% et 100%. Il revenait au Chef de service de déterminer les personnes éligibles au télétravail au sein du personnel dont il a la responsabilité. La Municipalité, satisfaite de la manière dont le télétravail s'est déroulé durant la pandémie, a souhaité faire un test dès le 5 juillet 2021 en étendant temporairement le taux comme suit : au maximum deux jours par semaine, mais sans dépasser le 50% du taux d'activité contractuel ; s'agissant des personnes ayant leur domicile à l'étranger, la part de télétravail ne dépassera pas 25% du taux d'activité, cela pour des raisons fiscales.

Des bilans ont été effectués dans différents services concernant le télétravail. Une analyse a aussi été faite par le biais de l'abondante littérature à ce sujet et les retours d'expériences dans différents types d'entreprises publiques ou privées. A l'interne, le télétravail semble diversement apprécié par les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que par les cadres. Il semble toutefois exister une volonté conjointe de le faire perdurer selon un mode opératoire à définir plus précisément ces prochains mois. La Municipalité, notamment par l'entremise du test en cours actuellement, soutient cette pratique et souhaite avoir tous les éléments utiles en main avant de se déterminer. Une attention soutenue sera bien évidemment portée sur la qualité des prestations et la disponibilité des membres du personnel communal pour la population lors de la rédaction de la nouvelle mouture de la directive.

Promotion économique

### **La Municipalité a nommé un nouveau représentant de la promotion économique en la personne du secrétaire municipal. Quel est son cahier des charges ? Quelles tâches ont été supprimées ou attribuées à d'autres ?**

L'organisation de la promotion économique a dû être repensée suite à la cessation des activités du délégué à fin 2020. Un groupe de suivi a ainsi été désigné par la Municipalité afin de reprendre sans délai l'ensemble des tâches relatives à ce domaine spécifique. Il est composé du Syndic, du Boursier communal, du Secrétaire municipal, ainsi que de l'Adjoint du Secrétaire municipal. Ce groupe assure la continuité tant stratégique qu'opérationnelle de la promotion économique communale telle qu'opérée jusqu'à la période précitée.

Les missions du groupe de suivi, ainsi que ses réalisations concrètes sont précisées dans le rapport de gestion (pages 39 à 44). Toutefois, et sachant que les personnes en charge de ce groupe de suivi ne sont pas des spécialistes de la promotion économique, un préavis sera soumis au Conseil communal durant le deuxième semestre 2022. Il prendra notamment en compte la volonté de renforcer le commerce local.

Soutien financier communal

### **Parmi les sociétés ayant reçu de l'aide, y en avaient-ils qui ont aussi reçu d'autres aides par ex. du canton ?**



Oui, notamment dans la branche de la restauration (cas de rigueur, RHT). La directive d'application des aides communales précise cependant que le résultat 2020 additionné des aides cantonales et communales reçues ne doit en règle générale pas être supérieur à 2019.

Naturalisation

**La Municipalité est-elle satisfaite de la nouvelle loi ? Parmi les candidats soumis au test de connaissance, quel est le niveau scolaire moyen ? Y a-t-il des candidats qui ont demandé à être dispensés d'examen ? Combien et pourquoi ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) a remplacé la Loi sur les étrangers (LEtr). Sans rappeler ici les nouvelles dispositions introduites par la nouvelle loi, il est important de souligner que l'accent a été mis sur l'intégration des étrangers. Par intégration, il faut entendre que la personne doit maîtriser la langue parlée et écrite dans le Canton dans lequel elle vit, doit prouver son indépendance financière et par ailleurs doit avoir un comportement irréprochable.

L'intégration est évaluée non seulement pour les primo-arrivants mais également pour les étrangers établis. A titre d'exemple, rappelons la possibilité de rétrograder un permis C en B si l'autonomie financière n'est plus garantie. Certes le durcissement de la loi est important et tous les intervenants politiques, économiques et sociaux ont été sensibilisés et ont dû faire face à ces nouvelles dispositions afin de garantir une égalité de traitement ainsi que d'expliquer les enjeux à la population étrangère.

Les communes ont pu s'appuyer sur les autorités cantonales, voire fédérales, ainsi que sur les différents partenaires pour trouver une méthodologie de travail et informer correctement la population étrangère.

Pouvons-nous cependant parler de satisfaction quant à l'introduction de la LEI ? La Municipalité est satisfaite de la formation de ses collaborateurs et de l'information qui est dispensée à sa population : l'information est le premier pas vers l'intégration et nous devons tout mettre en œuvre pour poursuivre nos efforts de communication. Elle s'inquiète par contre des durcissements inhérents à cette nouvelle loi et ses conséquences concrètes sur les personnes non encore naturalisées.

La nouvelle loi sur le droit de cité vaudois en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 demande aux candidat.e.s âgé.e.s de plus de douze ans de se soumettre à un test de connaissances par écrit dans le cas où un minimum de cinq années de scolarité en Suisse n'a pas été effectué. Le Service cantonal de la population réceptionne les demandes de naturalisation qu'il reçoit des candidat.e.s et vérifie que les conditions matérielles sont réunies. Il détermine notamment si la ou le candidat sera soumis au test de connaissances en fonction de son âge et de son parcours scolaire. Il peut aussi imposer la forme orale du test de connaissances s'il juge que la forme écrite est inadaptée ou encore décider d'une dérogation compte tenu d'une situation particulière. Le dossier est alors transmis à la Commune de domicile qui est amenée à le traiter selon les déterminations rendues par le Service cantonal de la population.

Sur l'année 2021, 165 personnes ont initié la démarche de naturalisation à Renens, parmi lesquelles 113 étaient dispensées de test sur détermination du Canton.

Concernant les 52 autres personnes soumises au test, plus de la moitié d'entre elles sont de niveau universitaire/hautes écoles (29 personnes). Tous les tests se sont faits par écrit.

**Question complémentaire lors de la séance**

## **Quel impact suite au blocage des négociations entre la Suisse et l'UE? Même question pour les citoyens britanniques suite au Brexit ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Il n'y a pas eu de révocation des accords précédents, la libre circulation reste avec l'UE. En ce qui concerne les britanniques, une convention spéciale entre la Suisse et la Grande-Bretagne stipule que tout expatrié conserve les droits acquis au 31 décembre 2021.

Service de la population

### **Le SPOP cantonal a repris la gestion de plusieurs services (naturalisation, voies de recours ou d'opposition aux permis de séjour et de frontaliers.) Faut-il s'attendre à un durcissement des conditions ?**

La reprise de la gestion des frontaliers par l'autorité cantonale n'aura aucune répercussion sur l'octroi et le renouvellement des permis G. Il s'agit d'autorisations de travail et non pas de séjour.

Les personnes frontalières n'ont aucun droit à l'aide sociale.

La mise en place de la voie d'opposition a été réfléchi afin de décharger la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Cette mesure n'implique aucun durcissement.

Concernant la procédure de naturalisation, le SPOP vérifie les conditions matérielles posées par le droit suisse : être titulaire d'un permis de séjour C, plus de 10 ans en Suisse et 2 ans dans le Canton de Vaud, écrire et parler en français (certificats A2/B1), n'avoir perçu aucune aide sociale au cours des 3 dernières années et avoir un casier judiciaire VOSTRA vierge. La Commune de domicile s'assure ensuite de l'indépendance financière de la ou du candidat (activité professionnelle, aucune dette). Toutes ces conditions ont été durcies depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son règlement d'application (RLDCV), dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois, selon l'article 9 de l'ordonnance du 17 juin 2016 sur la nationalité suisse (OLN), le Canton peut déroger à ces critères notamment lorsque la ou le candidat ne peut pas les remplir ou ne peut les remplir que difficilement en raison de handicap ou de maladie, ou encore pour d'autres raisons personnelles majeures (difficultés à apprendre, lire, écrire, état de pauvreté malgré un emploi, charge d'assistance familiale à assumer, dépendance à l'aide sociale résultant d'une première formation formelle en Suisse, pour autant que la dépendance n'ait pas été causée par le comportement de la ou du candidat).

Enfin, la ou le candidat.e conserve un droit de recours auprès de la Cour de droit administratif et public sur les décisions rendues par les autorités cantonale et communale.

Partenariats enregistrés

### **Comment est-ce que les partenariats enregistrés suisses peuvent être IMPAIRES ? Pouvez-vous nous donner des précisions sur les partenariats enregistrés**

Il est important de savoir que la gestion du statut séparé.e pour les personnes en partenariat enregistré est identique à celui des personnes mariées. Nous pouvons avoir des séparations de fait, des séparations judiciaires et des résidences séparées.

Par résidence séparée il faut entendre que le couple n'est pas séparé mais ne vit pas sous le même toit pour des raisons qui lui appartiennent.

La différence constatée dans la statistique présentée dans le rapport de gestion vient d'une personne dont le partenaire vit à l'étranger.

Libre circulation des personnes.

**Suite au non renouvellement des accords avec l'UE, quelles conséquences administratives pour les ressortissants de l'UE établis et pour ceux qui aimeraient s'établir dans la commune ? Qu'est-ce que ça a changé par rapport à la période où l'accord était en vigueur ?**

Pas de conclusion de l'accord institutionnel Suisse-UE

(<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-83705.html>)

La fin des négociations d'un accord cadre le 21.5.21 n'a pas mis fin aux accords bilatéraux signés en 1999 entre l'UE et la Suisse. L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) reste ainsi en vigueur pour l'instant. Il n'y a donc aucun changement.

**Il y a certains pays, c'est le cas de l'Italie, qui demandent à leurs ressortissants de s'annoncer à leur arrivée dans une commune pour avoir droit aux prestations de son pays d'origine (passeport, carte d'identité...): la commune pourrait-elle informer les primo-arrivants de la communiquer aussi à leur ambassade ou consulats ?**

L'information peut sans autre être communiquée aux primo-arrivant.e.s

Informatique

**Il est indiqué dans le rapport de gestion que les sauvegardes faites extra muros. Via des bandes magnétiques ?**

**Réponse de la Municipalité**

La commune possède deux data centers qui se sauvegardent de manière croisée. Une troisième copie des données est transmise (copie) chez un prestataire externe. Il n'y a donc pas de données « offline » mais cela semble suffisant pour pallier toute attaque.

**Il est question de moyen de protection tels que Firewall et antivirus mais existe-t-il ou avez-vous prévu de mettre en place des outils/moyens de détection actifs ?**

**Réponse de la Municipalité**

Actuellement seules les mesures passives sont en place (Firewall, antivirus). Il n'est pas prévu de moyens actifs qui sont pour la plupart dépendants de solutions cloud (IA – Intelligence artificielle) dont l'utilisation mérite une étude sérieuse. Il est prévu une sensibilisation pour les employés car ce sont souvent les portes d'entrée les plus vulnérables des systèmes.

**Avez-vous prévu une évaluation du niveau de maturité de la sécurité informatique de la commune (type CMMI) ?**

**Réponse de la Municipalité**

Non car le système informatique est en cours de refonte.

### **OBSERVATION N° 3**

La CoGest invite la Municipalité à évaluer la pertinence de son approche de la sécurité informatique, par exemple par une approche de type CMMI.

**Réponse de la Municipalité**

Une analyse de la politique de sécurité des systèmes d'information sera effectuée une fois l'équipe au complet et la nouvelle infrastructure en place.

## **La Commission de Gestion maintient l'observation en attendant le résultat de l'analyse**

**Entre 2019 et 2021 le nombre de poste est passé de 231 à 270. Est-ce en lien avec une augmentation de près de 20% des effectifs de la commune ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Les postes supplémentaires proviennent notamment de l'augmentation des effectifs, mais pas exclusivement. En effet, des portables supplémentaires ont été ajoutés au parc afin de permettre une plus grande mobilité pour le personnel, ainsi que des « full clones » pour l'utilisation de logiciels spécifiques.

**Le changement du mot de passe se fait tous les trois mois à la même adresse de messagerie. Cela semble étrange que ce soit la même messagerie qui reçoive l'annonce de changement de mot de passe ?**

### **Réponse de la Municipalité**

L'utilisation d'une seconde adresse (SMS ou messagerie ou application dédiée) pour récupérer son mot de passe est un autre mécanisme (MFA ou Multi Facteur Authentification). Dans le cas qui nous occupe, il s'agit « juste » de prévenir l'utilisateur qu'il doit changer son mot de passe, avant l'échéance de ce dernier et ceci est habituellement fait directement sur la messagerie.

**Comment changer ses données personnelles sur le site de Renens ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Pour les conseillers communaux, voir avec la secrétaire du conseil.

**Quel contrat de maintenance pour le matériel ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Pour les serveurs et les applicatifs, il y a, en fonction du besoin, un contrat de maintenance qui est pris. Les postes de travail, au-delà de la garantie, ne sont pas couverts par un contrat de maintenance.

**Avez-vous du matériel en stock en cas de panne ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Nous avons quelques postes de travail en stock.

**Quelle est la durée de vie d'un équipement de type poste de travail ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Les postes de travail sont renouvelés tous les cinq ans.

## **OBSERVATION No 4**

La CoGest invite la Municipalité à réfléchir à prolonger le temps d'utilisation des postes de travail pour des raisons autant économiques qu'écologiques.

### **Réponse de la Municipalité**

Effectivement, cela s'applique pour les postes physiques. Par contre pour les portables, il est très difficile (renseignements pris) de garantir un fonctionnement correct au-delà de quatre ans.

Néanmoins, les portables achetés sont pensés pour durer le plus longtemps possible à savoir avec de la mémoire vive (RAM) à minimum de 16 Go ainsi qu'une comptabilité assurée lors d'une future migration Windows 11.

**La Commission de Gestion maintient l'observation afin d'avoir des chiffres de durée de vie réelle des ordinateurs portables.**

## Finance

**Le rapport finance (Budget 2022 pp. 43 et 44) indique que l'augmentation des biens services et marchandises est *contenu* à 6%. Six pourcents annuels impliquent un doublement du budget tous les 12 ans et ne semble pas être, de ce fait, « contenu » ?**

### Réponse de la Municipalité

Il y a une effective volonté de la municipalité de contenir le budget. Dans ce cas précis, les finances reverront ces chiffres et fourniront un complément d'explication. Le terme de contenu est peut-être dans ce contexte à éviter et un autre terme sera probablement adopté.

## OBSERVATIONS PRÉCÉDEMMENT RETENUES

### OBSERVATION N° 1

La COGEST regrette que le commerce local n'ait pas eu le même succès que le développement des start-ups.

Dès lors, qu'entend faire la Municipalité pour mettre en place une vraie stratégie du développement du commerce local et comment entend-t-elle faire son évaluation ?

### Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)

Comme mentionné dans la réponse initiale, un groupe de travail a été institué dès l'annonce par le délégué à la promotion économique de la résiliation de son mandat. Cette information a été relayée de manière large auprès des différents partenaires de la Ville et notamment les membres du Conseil communal. À l'heure actuelle, et comme il paraît opportun de faire valider la future stratégie de promotion économique par la Municipalité élue pour la période 2021-2026, nous ne pouvons qu'assurer le Conseil communal d'avoir pris bonne note de cette observation. Nous ne manquerons ainsi pas de revenir prochainement auprès du Législatif afin de leur signifier les grandes orientations retenues pour la promotion économique.

**En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la Commission de gestion maintient l'observation N° 1.**

### Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)

Le suivi du commerce local est désormais distinct de celui de l'innovation et des entreprises sur le site des Ateliers de Renens. Il constitue un pan à part entière du service Sport-Intégration-Ressources humaines, et s'inscrit dans une démarche pour une politique de proximité. Il s'agit de la première étape qui doit conduire à la présentation d'une nouvelle stratégie.

Pour soutenir la mise en œuvre de ce nouveau service, la collaboration avec le service ADG s'est poursuivie. Une fois la législature 2021-2026 entamée, de nombreuses pistes de réflexion

ont été abordées et serviront de base à la rédaction du futur préavis/stratégie sur la promotion économique. Ce document permettra de proposer au Conseil une nouvelle approche du développement économique communal avec d'un côté un pôle dédié à l'innovation et à la promotion de l'entrepreneuriat (avec comme outil principal les sites des Ateliers de Renens et du CACIB), et de l'autre la redynamisation du commerce de proximité – domaine qui participe directement à la qualité de vie.

En parallèle, des séances régulières ont été organisées avec l'ACR/Association des commerçants de Renens. Plusieurs initiatives sont en cours, avec notamment une campagne de promotion dans le cadre du journal Carrefour Info au printemps ou encore une communication spécifique aux commerces lors de la réouverture du 14-Avril (dans le cadre du suivi des travaux du tram). De même, le groupe de travail Commerce a été confirmé pour cette nouvelle législature, avec des représentants de la COOP, de la Migros, de l'ACR et de la SICOL. Cet ensemble bénéficiera désormais d'une représentation directe de la Municipalité avec la participation de M. Niang.

**La Commission de Gestion maintient son observation en attendant de voir les mesures concrètes entreprises.**

## **OBSERVATION N° 2**

La COGEST ne peut que regretter le manque de visibilité des parkings à disposition et la non-promotion de ceux-ci. Que compte mettre en place la Municipalité ?

### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Les parkings de Renens bénéficient depuis de nombreuses années d'une page Internet dédiée, initialement par le biais d'un site ad hoc, et désormais directement rattaché au site de la Ville (voir menu déroulant Vie pratique / Section mobilité). Cette page recense l'ensemble de l'offre de parking communale, indique les emplacements de chacun des parkings ainsi que leurs capacités respectives. Une carte didactique est proposée pour le centre-ville.

Par le biais de cette page, un sondage avait été entrepris à fin 2017- début 2018 par la promotion économique et l'ACR via le groupe de travail "Commerces" de la Ville pour mieux cerner la fréquentation des parkings, notamment vis-à-vis de l'offre commerciale. De nombreux formulaires avaient été mis à disposition auprès des commerçants et des grandes surfaces ainsi que sur le site Internet communal. Malheureusement, la participation ne s'est pas révélée assez importante pour pouvoir retirer des enseignements spécifiques, notamment les attentes des usagers et usagers concernant l'accès aux parkings. Cela a cependant été l'occasion de rappeler à large échelle l'existence de l'offre communale.

Les parkings sur le territoire renanais se répartissent en deux catégories : ceux en mains communales et ceux en mains privées. Pour ces derniers, seuls les propriétaires peuvent en faire une promotion directe. C'est le cas notamment du parking de la Migros. Celui de la COOP est partagé avec la Commune, sans qu'une velléité particulière ait été annoncée par COOP pour une action de promotion particulière.

Concernant la pratique communale, la Municipalité rappelle que pour les deux grands parkings du centre (mais aussi pour l'Hôtel de Ville et le Parc Frehner), la perspective et l'évolution des travaux du tram sur le 14-Avril rendent fort complexe leur signalisation à l'heure actuelle.

Finalement, la Municipalité a entamé depuis plusieurs années une politique globale de transition écologique qui privilégie l'utilisation des transports publics à celle de la voiture individuelle. Elle favorise également l'augmentation d'espaces rendus à la population, végétalisés (aux dépens parfois de certaines places de parc). Elle ne souhaite dès lors pas

s'engager dans des projets de panneaux signalétiques aux alentours des parkings territoriaux et estimerait peu cohérent de mettre en place une campagne de promotion plus large que celle existant actuellement. Elle notifie cependant la page internet évoquée ci-dessus dès qu'une communication spécifique l'exige (notamment pour les manifestations).

**La Commission de Gestion constate qu'aucune amélioration n'est envisagée, c'est pourquoi elle maintient l'observation N° 2.**

**Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

La Municipalité maintient la réponse apportée en 2021.

**La Commission de Gestion maintient son observation en attendant la fin des travaux pour voir les indications définitives.**

**OBSERVATION N° 4**

Nos temps de marchés sont des moments incontournables de la vie renanaise. Dans le cadre de la promotion du commerce local et de proximité, il est essentiel qu'ils soient attractifs et diversifiés. Dès lors la COGEST demande à la Municipalité ce qu'elle entend faire pour dynamiser, étendre et rendre plus attractifs ces moments.

**Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Dans le Rapport de gestion 2020, dans la section « Manifestations et animations » de la partie Administration générale, la gestion du marché de Renens est abordée et y est mentionnée la création d'un groupe de travail spécifique à début 2020. Celui-ci devait permettre de préparer la nouvelle saison du marché et mener une réflexion complète sur sa configuration.

Concrètement, il s'agissait de définir un modèle d'animation adapté, de réfléchir au positionnement des stands (en incluant les étalagistes aux discussions), ou encore de réfléchir à l'offre de stands avec l'aide d'un prestataire professionnel externe. L'objectif était de disposer d'un groupe de suivi, véritable « outil » pour assurer une identité propre et forte au marché renanais en tant que rendez-vous populaire incontournable.

La crise du Coronavirus a mis entre parenthèses ce travail de fond. Depuis, y compris pour la saison 2021, les restrictions liées à la lutte contre la COVID-19 n'ont pas permis d'envisager une reprise à court terme des événements publics. Ces éléments retardent bien sûr l'entrée en action du groupe de travail.

La définition du calendrier du Groupe Marché est donc en grande partie liée à l'évolution de la pandémie, mais aussi à son intégration au sein de la nouvelle structure de l'administration communale pour la législature 2021-2026.

D'ici là, la Municipalité prend note des questions et remarques de la COGEST et continuera de faire le maximum, selon les mesures en vigueur, pour assurer au marché de Renens le suivi qu'il mérite.

**En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la COGEST maintient l'observation N° 4.**

**Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

Se référer à la réponse apportée au point « Marché de Renens ».

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **OBSERVATION N° 11**

La COGEST s'étonne qu'en temps de COVID les collaborateurs doivent fournir le matériel informatique nécessaire pour leur poste de travail.

La Municipalité compte-t-elle modifier la directive communale ?

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Il aurait été particulièrement compliqué, voire impossible, d'équiper l'entier des collaboratrices et des collaborateurs qui ont effectué du télétravail en période de Covid. Et cela d'autant plus que l'obligation de télétravail a été annoncée quelques jours avant son entrée en vigueur et cela pour une durée initialement limitée. Il ne faut pas non plus négliger le coût inhérent à une telle démarche.

La directive concernant le télétravail est en cours de révision. Cependant, hormis le cadre exceptionnel de la période COVID, le télétravail est une notion volontaire de la part de la collaboratrice ou du collaborateur qui est accepté ou non par la Cheffe ou le Chef de Service. Il paraît juste que la personne qui peut, entre autres, assouplir son planning de travail et diminuer ses déplacements accepte de mettre à disposition le matériel nécessaire.

**La Commission de gestion maintient l'observation N° 11. La COGEST ne partage pas la vision de la Municipalité sur le télétravail « assouplir son planning » entre autres et de devoir utiliser son matériel en période COVID.**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

L'infrastructure informatique doit être revue très prochainement. En effet, la plupart de nos serveurs seront bientôt obsolètes et des problèmes de garantie vont survenir. Dans la situation actuelle, notamment les cyberattaques et la digitalisation de nos pratiques, il est indispensable de bénéficier d'une technologie de pointe.

Une réflexion est ainsi actuellement en cours et un préavis devrait être déposé à l'automne ou en début d'année prochaine afin de mettre à jour toute l'infrastructure informatique. Celui-ci prendra en compte les besoins actuels en matière d'informatique et de téléphonie et pourrait déboucher sur des changements de pratique importants. On pourrait ainsi notamment avoir des ordinateurs portables pour chaque utilisatrice et chaque utilisateur de l'informatique communale. L'étude qui débouchera sur le préavis n'a toutefois pas encore débuté. Il est ainsi prématuré de pouvoir apporter une réponse plus concrète à la Commission de gestion et nous suggérons de maintenir cette observation

**La Commission de Gestion maintient l'observation**

### **Bâtiments-Domains-Logement**

Raccordement du site scolaire du Léman au Réseau CADOUEST

**Au vu de l'augmentation du prix du gaz, due en bonne partie par la situation géopolitique, est-ce que la Municipalité envisage de changer de stratégie concernant la chaudière à pellets et son remplacement par une chaudière à gaz ?**

Un préavis relatif à une demande de crédit pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance, passant à proximité, est en cours de rédaction. Il sera déposé



auprès du Conseil communal dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022 ; les travaux sont prévus pour cet été, soit avant la période de chauffe.

Préavis N° 26-2018 Château 17

**Que pense faire la Municipalité pour que les problèmes de non-conformité, ici l'escalier, ne se répètent pas ? Quand est-ce que les escaliers - pour accéder au 1er étage du bâtiment à l'avenue du Château 17 – seront-ils conformes ? - Pourquoi cela prend-il autant de temps ?**

L'escalier a été intégralement changé au début 2022 et ce sans conséquence financière pour notre Commune. La durée de cette modification ou changement est lié au temps nécessaire pour clarifier les responsabilités, en l'occurrence l'architecte, puis le délai pour la mise en place d'une solution technique validée par tous les services concernés. Finalement, les délais de construction ne sont pas non plus négligeables.

Comme dans tous les domaines, des soucis peuvent malheureusement se produire en cours de projet. En l'occurrence, mis à part un contretemps pour l'utilisation des locaux du 1er étage, la Ville n'a pas été pénalisée. Ce type d'évènement est répertorié et, dès lors, ne devrait plus se reproduire.

Les escaliers sont désormais techniquement conformes depuis le 7.03.2022. Le permis d'habiter va suivre ces prochains jours.

#### **REMARQUE N° 1**

A partir de quand les locaux du premier étage seront-ils utilisables ?

#### **Réponse de la Municipalité**

Dès le 13 avril 2022.

**Y a-t-il une amélioration du processus de gestion des dossiers ? A-t-elle déjà été mise en route ? Ou quand sera-t-elle prévue ? Cette demande est faite suite aux divers difficultés rencontrées sur les différents dossiers tels que : les tables pour manger au Collège du Léman, les escaliers de la Grange et les divers permis de construire, etc.**

#### **Réponse de la Municipalité**

Un nouvel outil sera prochainement mis en place, pour permettre un véritable descriptif du projet à venir par un support complet : des fiches de projets. Ces dernières permettront d'optimiser la gestion du temps. De plus, grâce à des ressources supplémentaires, il sera dès lors possible de traiter plus de projets et d'une manière plus rapide et ainsi également de mieux accompagner les différents travaux.

**OBSERVATION N° 5 Suite à ces difficultés la CoGest invite le dicastère à se renseigner auprès d'autres communes ou entreprises afin de se munir d'outils et de méthodes efficaces pour la bonne gestion de la planification et du suivi des dossiers, des demandes ainsi que des travaux.**

**Un commissaire a demandé un complément d'information ; est-il possible de connaître le nom des normes ?**

### **Réponse de la Municipalité**

A notre connaissance, il n'existe pas de normes relatives à la gestion de projet en dehors de la structure standardisée des Codes de Frais de la Construction (CFC) qui détermine les groupes d'activités et les normes SIA qui se préoccupent des phases de projet.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **Quid de l'entretien extérieur de la garderie ? Le bois est déjà bien entamé par l'humidité !**

Le vieillissement de la façade est attendu et a été validé par la Municipalité. L'essence choisie, soit le mélèze, présente les caractéristiques suivantes : c'est un bois durable qui vieillit bien. La teinte du mélèze en extérieur va évoluer au fil du temps et des aléas climatiques. Exposé au soleil mais protégé de l'eau, le mélèze prendra une teinte rouge. Par contre sous l'effet combiné des UV et de la pluie, le mélèze va griser et peut même noircir par endroit. Les orientations multiples des parois de ce bâtiment vont dès lors provoquer des différences marquées de teinte. On ne peut donc pas parler dans ce cas de problème d'humidité.

Cette essence est utilisée dans la construction traditionnelle, en Valais par exemple, depuis des siècles.

#### Places de parc

### **En suivant la politique qui tend à limiter l'usage de la voiture, est-ce que la Municipalité envisage d'augmenter le prix des places de parc ?**

Cette thématique n'a pas été discutée par la municipalité en 2021.

### **Qu'est-ce que la Municipalité a envisagé par rapport aux camionnettes ou fourgonnettes qui sont parkées sur les places de la commune toutes les nuits et les week-ends ?**

Il n'y a pas de plainte de la part de riverains en ce qui concerne cette thématique. Les macarons ne donnent pas d'office à un « droit » pour le parcage des véhicules hors des heures pendant lesquelles l'usage du disque de stationnement est obligatoire.

Les fourgonnettes et camionnettes ne sont pas forcément « en plus » des autres véhicules, mais « à la place » car les personnes ont parfois leur propre véhicule parké sur le site de l'entreprise, ce qui est écologiquement responsable. De plus, il est à priori ainsi évité des bouchons et encombrement sur les routes.

La Municipalité reste cependant sensible à cette thématique et examinera quelles sont les mesures complémentaires qui pourraient être mises en place afin d'éviter que les entreprises n'impactent trop l'usage des places de parc pendant le week-end.

Un large débat s'instaure concernant des exemples concrets comme par exemple sur le parking situé en face du Temple et sur le fait que des véhicules utilitaires sont déposés sur des places de stationnement sur le territoire de la Commune et qu'ils sont parkés dès 17h00 jusqu'au lendemain ou si le dépôt est le vendredi en fin d'après-midi lesdits véhicules ne bougent plus jusqu'au lundi matin (aucun passage des ASP pour contrôle le week-end ou en début de soirée !), la commission s'interroge sur la pertinence d'avoir des places de stationnement avec

indiction disque tous les jours de l'année. Le Municipal indique qu'il n'était pas au courant de cette problématique.

### **OBSERVATION N° 6**

**La CoGest souhaite que la Municipalité se penche sur cette problématique.**

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a pris bonne note de ce souhait qui est également une de ses préoccupations.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### Déprédations

**Fréquentations dans tous les préaux scolaires et places multisports : que peut faire la Municipalité pour diminuer encore le nombre d'avertissements donnés par la POL Ouest ?**

Les préaux scolaires sont à la disposition de la population hors des heures scolaires prescrites sur la mise à ban affichée sur le terrain, et limité en milieu de soirée. Lors de comportements inadéquats, il nous semble qu'une présence accrue de la POL, subsidiairement du travailleur social de proximité sur les sites soit le meilleur moyen de sensibiliser et calmer les situations critiques.

D'autre part, un courrier d'avertissement est systématiquement envoyé aux responsables légaux de personnes mineures qui auraient eu des comportements inadéquats ou non conformes à la mise à ban.

**Les déprédations constatées sont-elles à chaque fois dénoncées à POL Ouest ?**

Oui, elles le sont systématiquement et font l'objet d'une plainte signée par BaDoLog.

#### Logements

**Bilan du logement ? - Quel est le pourcent des cas traités ? - Combien de demandes y-a-t-il en cours ?**

Ci-dessous les chiffres issus du rapport de gestion 2021:

- Au 1er juin 2021, le nombre de logements vacants à Renens a été retenu à 111 (47 en 2020, 33 en 2019, 28 en 2018, 68 en 2017 et 23 en 2016), soit un taux global de vacance de 1% (0.4% en 2020, 0.3% en 2019 et 2018) inférieur au seuil de pénurie fixé à 1,5% de logements vacants.
- En 2021, 8 exécutions forcées d'expulsion ont été prononcées par la Justice de Paix (17 en 2020, 12 en 2019, 11 en 2018, 23 en 2017 et 17 en 2016), dans la grande majorité des cas pour non-paiement du loyer.
- Cette année encore, l'Office du logement a réussi à résoudre une dizaine de situations de logement : Maintien du logement alors que le bail était en sursis, amélioration du logement avec intervention auprès des gérances pour encourager des travaux de remise en état, relogement plus approprié pour des personnes et des familles en recherche d'une nouvelle location d'appartement. Les solutions trouvées ont été possibles grâce aux contacts avec les partenaires logement et gérances de l'Office du logement et également grâce à la collaboration avec le Service de gérance interne de la commune.

- Au 31 décembre 2021, la liste d'attente pour l'accès à un logement subventionné comptait 175 ménages (155 en 2020 et 132 en 2019) avec une forte demande pour les logements familiaux.

### **Réponse de la Municipalité**

A la question combien de logements sont vacants à Renens, la problématique du comptage provient du fait que ce comptage diffère entre les communes, voire entre les cantons ! Il faudrait dès lors compléter les nombres d'appartements vacants avec des renseignements pris auprès des gérances. Actuellement, il n'y a pas d'indication sur le prix des logements – à ce jour très grand et très cher.

Il faudrait avoir un référentiel identique dans le canton (voir même au niveau national) quant aux nombres de pièces et à la surface habitable, sans indiquer le lieu et ne pas indiquer la notion de prix au m2 pour le prix du loyer.

D'autre part, il faut savoir que les logements « étudiant » sont également répertoriés dans « logements vacants ».

### RADIX

### **Qui se charge du fonds RADIX et Fondation Roger Federer ? - Quel montant a été touché ? - Comment a-t-il ou va-t-il être utilisé ? - Comment est accompagné le projet ? - Quel est le plan d'action mis en place ?**

La Municipalité ne souhaite pas répondre car le sujet ne concerne pas 2021.

### **REMARQUE N° 2**

La CoGest s'étonne qu'il n'y ait pas eu de discussion à ce sujet en 2021 au sein de la Municipalité. La CoGest reviendra sur ce sujet l'année prochaine.

### **Réponse de la Municipalité**

Le projet RADIX a été présenté et discuté lors de la séance de Municipalité du 16 août 2021. Par contre, sa réalisation ne concerne effectivement pas 2021, mais 2022.

### **Collège du 24 janvier - état du traitement des sinistres**

Au mois de février 2020, deux sinistres se sont succédés à quelques jours d'intervalle sur le site du Collège du 24-Janvier; le 4 février, un dégât d'eau causé par des actes de vandalisme et le 25 février, un incendie s'est déclaré. La Bâloise, qui assure les risques vols, dégâts d'eau et bris de glace, et l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ont dû se déterminer ensemble sur la prise en charge par l'un ou l'autre des établissements, parfois aussi en complémentarité l'un de l'autre.

Un tableau détaillant les coûts et la prise en charge par les assurances est joint en annexe.

L'ECA n'applique pas de franchise dans le cas d'incendie criminel. Les montants non pris en charge par l'ECA correspondent aux frais de déblaiement qui excèdent le 5% de l'indemnité immobilière allouée (Loi sur l'assurance incendie et éléments naturels LAIEN, article 11). L'ECA a pris en charge un total de CHF 486'317.50 sur CHF 496'378.65 de frais engagés à la suite de l'incendie.

Au moment des sinistres, la Bâloise couvrait les risques vols-dégâts d'eau et bris de glace. Les frais liés au vandalisme pur n'ont pas été pris en charge de même que les franchises appliquées par sinistre, lieu (salle de gymnastique/collège) et risque couvert: franchise pour le bris de glace CHF 2'000.-, franchise pour le dégât d'eau CHF 5'000. La Bâloise a pris en charge un total de CHF 31'754.50 ; une dernière

détermination est attendue pour la prise en compte des frais liés à la réfection du seuil d'entrée de la salle de gymnastique (position 44 du tableau) pour un montant de CHF 10'163.65.

## **OBSERVATIONS PRÉCÉDEMMENT RETENUES**

### **OBSERVATION N° 14**

**La COGEST ne comprend pas qu'un état des lieux du matériel dans les établissements scolaires ne soit pas réalisé régulièrement. Comment la Municipalité entend-elle avoir une meilleure vue sur le matériel ?**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)**

Au vu du nombre de pièces de mobilier, de sa variété, la tenue d'un inventaire n'apporterait pas de valeur ajoutée pour sa gestion et imposerait un nombre d'heures de travail très important.

D'une part, le stock de réserve est géré de façon à être le plus adéquat possible. D'autre part, les concierges ainsi que les directions scolaires ont un regard quotidien sur l'état du mobilier et les besoins relatifs. Les réparations se traitent donc au cas par cas, tout comme les commandes complémentaires. Les besoins liés aux nouvelles classes ou locaux sont quant à eux budgétisés.

**La COGEST maintient l'observation N° 14.**

**La Commission de Gestion estime qu'une vision globale du mobilier est nécessaire.**

#### **Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)**

La création d'un inventaire du mobilier existant ne correspond pas à un besoin, que ce soit pour les écoles ou pour l'administration communale. Sa tenue à jour serait également chronophage et dispendieuse.

L'amélioration continue, vécue au quotidien, nous incite très fortement à ne pas investir du temps dans une activité ne répondant pas à un besoin avéré.

Lors de chaque nouveau besoin annoncé, que ce soit en supplément ou en remplacement, un état des lieux du mobilier concerné est fait et est mis en regard des réserves disponibles afin de ne commander que le mobilier qui ne serait pas, d'une façon ou d'une autre (neuf, usagé ou réparé) déjà à notre disposition. En cela, l'inventaire des stocks en notre possession nous est précieux. Il est régulièrement tenu à jour et nous permet une gestion adéquate du matériel scolaire.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **REMARQUE N° 3**

La CoGest demande l'inventaire des stocks

#### **Réponse de la Municipalité**

L'inventaire des stocks est fourni en annexe de ce document. Sa répartition est faite au fur et à mesure des besoins et certains sites ont davantage d'un type de matériel qu'un autre.

## **Gestion Urbaine-Développement Durable**

### **La logistique pour les manifestations de 2021 sont-elles entièrement prises en charge par le service ?**

Oui pour toutes les manifestations listées dans le rapport de gestion.

### **Y a-t-il des prestations facturées ?**

Seules les manifestations privées organisées à Renens sont facturées. Les associations et les partis politiques bénéficient de la gratuité des installations.

### **Eclairage de fêtes, pourquoi l'arbre à la place du village ne s'illumine-t-il plus ?**

Le service a pris la décision de ne pas investir sur un éclairage qui était déjà défectueux, alors qu'une nouvelle illumination est au budget pour 2022. Le tilleul est dépérissant, les luminaires ne seront donc plus installés sur cet arbre mais sur les lampadaires et sur les plus petits arbres de Renens village.

### **Est-ce que des habitants.es font partie du groupe de travail cordon vert Verdeaux - Village ?**

Les habitants.es ne font pas partie du groupe de travail interne, mais ils sont consultés pour la plupart des mesures (soirée d'information pour la Ferme du Village, sondage pour la fontaine de la Place du Village). Pour la toiture du Collège du 24 Janvier, c'est le groupe Les Jeunes du 24 qui ont été consultés. Il en sera de même pour la suite du projet. Pour la partie du cordon vert et les espaces entre Verdeaux et le village il y aura une consultation ponctuelle pour des espaces précis.

### **Quelles ont été les réflexions sur l'aménagement de la place du marché ?**

Des aménagements provisoires avec des arbres en motte sur des dalles pouvaient être potentiellement arborisés de façon pérenne, de façon à offrir une surface ombragée définitive. Aménagement été 2021, une volonté de faire quelque chose de convivial, avec un espace de détente à côté des arbres. Le but a été de ramener du collectif après une période difficile suite au COVID. Les arbres ont été placés de manière à effectuer un essai grandeur nature pour voir si certains emplacements sont optimums pour de futurs travaux pérennes. Y compris la mise en place de la cantine qui a eu pour but de tester ce qui peut être fait à long terme en matière d'ombrage. Cet été 2022 seront effectués d'autres aménagements pour étude.

### **Quelles sont les activités qui ne pourraient plus avoir lieu s'il devait avoir plus d'arbres sur la place ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

La Piazzetta par exemple.

### **Quels sont les critères pour déterminer qu'un arbre est remarquable ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Les critères principaux pour la sélection d'arbres remarquables sont : l'âge, la dimension, l'intérêt dendrologique, la morphologie, le degré de remplaçabilité et les références historiques.

La liste des arbres remarquables sera prochainement consultable sur le site d'informations du territoire de la ville de Renens.

Le plus vieil arbre remarquable est un platane qui se trouve dans le parc de la fédération du tennis de table.

## Ruchers urbains

### **Où se trouvent les 6 ruchers urbains sur notre Commune ?**

Il s'agit de 6 ruches situées sur deux sites, l'un au Collège du Léman et l'autre au cimetière.

### **Le miel est-il vendu ?**

Non.

### **Si non, pourquoi, que fait-on alors du miel récolté ?**

En 2021, il n'y a pas eu de récolte. Chaque année, la récolte est conditionnée en pots de 125 gr afin de le distribuer le plus largement possible (Municipalité, Conseil communal, collaborateurs.trices, chef.fe.s de service, intervenants lors de manifestations publiques). La récolte des ruches du Collège du Léman est distribuée aux élèves.

### **Combien les ruches donnent-elles de miel par année, par saison ?**

Entre zéro et 30 kg par rucher, selon les années (météo, maladies, etc).

### **Comment sont rémunérées les personnes qui s'occupent des ruches de notre Commune ?**

Jusqu'en 2021, le rucher urbain du cimetière était entretenu par un ancien collaborateur de la Ville à la retraite, pour un forfait mensuel. Le rucher du Collège du Léman, mis en place en collaboration avec l'école, était rémunéré sur facture selon les prestations effectuées.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à un appel d'offres dans le Carrefour info, mandat a été donné à un apiculteur professionnel sur la base d'un forfait annuel pour les 6 ruches.

Dans son contrat l'apiculteur professionnel prévoit également quelques heures pour l'accompagnement des élèves.

## Logistiques et manifestations

### Manifestations 2021

### **Dans le rapport de gestion, il est souvent indiqué « section », pouvez-vous nous indiquer la signification de ce terme ?**

Cela permet de distinguer les différentes activités du service GUDD (Sections Logistique-Maintenance, Espaces verts, Déchets, Climat-Energie).

Comment se passe l'organisation avec ces sections?

Toutes les semaines le chef de service voit les responsables des sections pour un retour, ceci permet de couvrir l'ensemble des tâches spécifiques.

### **Combien de recycleurs y a-t-il au sein du dicastère GUDD ?**

Trois personnes composent le groupe des recycleurs, dont une personne avec CFC.

### **Quelles sont les tâches du groupe des recycleurs?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Entre autres, faire le tour des containers enterrés afin de ramasser les déchets à côté, procéder à un tri et débarrasser les objets encombrants laissés. Constater également le remplissage ou non des conteneurs enterrés. Gérer les déchèteries mobiles. (le responsable d'équipe fixe et organise les déchèteries mobiles). Les recycleurs sont assermentés et peuvent donc effectuer des contrôles par exemple dans les sacs noirs. Il y a environ 3 dénonciations par semaine, sans compter les contrôles qui ne pas pu aboutir sur une dénonciation.

## **OBSERVATION N° 7**

La CoGest souhaite qu'une réflexion soit menée sur la sensibilisation des Habitants, Concierges, Gérants et Propriétaires pour que le tri des déchets s'effectue correctement.

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années à sensibiliser les différents acteurs de la production de déchets. Elle a été pionnière en éditant un fascicule d'aide au tri des déchets traduit en 10 langues. Ce dernier a été repris par de nombreuses autres communes. Le service concerné s'attache depuis peu à sensibiliser plus particulièrement la population à la diminution de la consommation, et donc de la production de déchets. Un déchet non produit n'est pas à trier. En ce qui concerne plus spécifiquement les concierges d'immeubles, une séance d'information spécifique à ce thème est prévue, à l'instar des soirées organisées en 2014, 2015 et 2016. Ces personnes sont également des ambassadeurs.drices du tri dans les immeubles.

Pour les gérances et propriétaires, des envois spécifiques sur la situation de leur immeuble sont régulièrement faits. Les ambassadeurs.drices du tri engagé.e.s par la Ville passent également dans les immeubles « à problèmes », afin de sensibiliser de façon plus spécifique les quelques récalcitrant.e.s, mais toujours avec bienveillance.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### Nouveaux éclairages de fêtes

#### **Votre rapport indique pour la période 2021/2022 que trois secteurs ont été sélectionnés pour un remplacement de l'éclairage de fêtes ?**

Eclairage du sapin de l'église Catholique, Renens village et centre.

#### **Quel ont-été les critères de sélection ?**

La priorité a été donnée au centre-ville et aux rues commerçantes. La décoration dans les quartiers est étudiée en fonction des demandes de leurs habitants. Pour l'éclairage de la rue du Midi, il s'agit de la continuité de ce qui a été fait à la rue de la Mèbre. Pour la Gare Nord et Sud, il s'agit là aussi de reprendre dans l'esprit ce qui existait avant les travaux.

#### **Les habitants du quartier de Florissant - à la demande des habitants du quartier – des mâts ont été décorés. Comment cette demande participative a-t-elle été faite et quel service a décidé de l'accepter ?**

Le service GUDD a proposé de mettre au budget et au final c'est la Municipalité qui décide.

#### **Le COVID est-il responsable du mauvais timing dû à la non installation des nouvelles décorations Place Nord et Sud de la Gare ?**

Non, il s'agit d'un retard dans la livraison.

#### **Etant donné la position géographique de la Gare de Renens (intercommunale), le budget de ces installations est-il partagé avec les Communes environnantes et la Confédération (territoire CFF) ?**

Non, l'entier des installations est sur le territoire renanais.

#### Aménagement et entretien des espaces verts Patrimoine arboré et canopée



**Suite au Plan canopée piloté par le SDOL qui a débuté en octobre 2021 et qui s'achèvera en décembre 2022, la Commune va-t-elle remettre au Conseil communal un rapport circonstancié dans le courant 2023 ou devons-nous attendre le rapport de gestion 2022 pour pouvoir en prendre connaissance ?**

Un plan canopée du SDOL va être produit d'ici à la fin de l'année 2022. Il sera communiqué sous forme de brochure mise à la disposition de toute personne intéressée. Sur le territoire communal ce sera 400 arbres en plus sur 10 ans.

Démarche participative Parc de la Rose Rouge

**Combien de personnes du quartier/hors quartier ont participé à cette démarche participative ?**

25 adultes, 30 enfants, sans distinction de la provenance. Les invitations ont été distribuées dans le pourtour immédiat du Parc et annoncée dans le Carrefour info.

**Comment les propositions ont-elles été déposées, débattues ?**

3 groupes de personnes ont été formés où chacun a pu amener ses desideratas. Les groupes ont été réunis en un pour lister les demandes les plus récurrentes, en fonction de leur faisabilité.

**Le projet final fera-t-il l'objet d'un préavis ?**

Oui, le préavis sera déposé encore en 2022.

**Si non, le résultat de la démarche participative fait-il partie des communications à la population par le biais du « Carrefour Info » ?**

Une séance de restitution du projet sera organisée en parallèle pour la population. Pour mieux accéder et circuler vers le parc de la Rose Rouge les propriétaires ont été approché pour leur proposer d'enlever les obstacles, type haie. Le service GUDD s'occupera de l'ensemble du projet pour mettre le maximum de moyens sur la plantation d'arbres.

Travaux forestiers

**On remarque très souvent lors de balades dans nos forêts des arbres abattus, pouvez-vous nous en dire plus sur les éventuels diagnostics des arbres à abattre ?**

La sylviculture est faite par le gare-forestier communal. Lorsqu'un arbre est penché ou dangereux à proximité des passages piétonniers, il est abattu pour des raisons de sécurité. D'autres arbres peuvent être sains et abattus pour amener de la lumière au sol et permettre la reforestation naturelle. En 2021 il n'y a eu aucun abattage d'arbre en forêt. Afin de régénérer la forêt cela fait 20 ans que rien n'est planté, la forestation naturelle se fait.

Gestion de déchets

Déchets ménagers

**Que signifie « déchets spéciaux » ?**

Il s'agit des déchets dangereux tels que restes de peinture, les sprays, les piles et batteries, etc. Pour ce type de déchets spéciaux l'exutoire est Cridec.

**En indiquant sur le graphique « 62 % de taux de recyclage » où faudrait-il sensibiliser la population à s'améliorer pour tendre à un meilleur pourcentage ?**

L'objectif cantonal étant de 60% de taux de recyclage, Renens l'a atteint. Cependant il y a encore 40% de déchets recyclables dans les sacs à ordures, dont 25% de déchets

compostables. La sensibilisation devrait aussi porter sur les déchets encombrants afin de limiter les passages en déchèterie.

### **OBSERVATION N° 8**

Qu'entend faire la Municipalité pour sensibiliser la population à ce problème ?

#### **Réponse de la Municipalité**

La suite de la distribution des poubelles vertes de tri des déchets organiques est prévue tout au long de l'année.

De nombreux articles d'information et de sensibilisation au tri des déchets sont régulièrement publiés dans le Carrefour-Info.

Pour 2023, le service GuDD travaille sur un projet de concours sur la thématique « Engage-toi pour le tri des déchets organiques ». Il s'agira de motiver de façon ludique, et avec des prix de reconnaissance, la population au tri de certains déchets qui posent problème dans les exutoires de revalorisation.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### **Pour Renens, à quel pourcentage devrait-on tendre ?**

Chaque pourcent est bon à prendre.

#### **Les traitements des déchets rapportent-ils d'un point de vue financier ?**

Le papier/carton rapporte entre – CHF 10.- à + CHF 150.- la tonne. Le verre rapporte CHF 38'000.- par an, via la taxe anticipée de recyclage (TAR), mais la section Déchets doit être équilibrée.

#### **Comment sont gérés les cas de mauvais tri ?**

##### **Réponse de la Municipalité**

Lorsque le prestataire constate que le tri dans un container n'est pas correct, il pose un autocollant de dénonciation. Puis la commune est avertie et envoie un courrier ainsi qu'une facture.

#### Conteneurs enterrés

#### **Etant donné que la Ville participe au subventionnement des travaux de génie civil nécessaires à l'installation de conteneurs enterrés dans certains quartiers, pouvons-nous partir de cette affirmation pour dire que les conteneurs enterrés sont à disposition de toute la population renanaise quel que soit le quartier d'habitation, et peuvent accueillir les déchets des autres communes, voire d'autres cantons ?**

En pratique, oui tous les habitants renanais peuvent utiliser les conteneurs sur l'ensemble de la Ville. En théorie, les conteneurs enterrés sont dimensionnés au prorata du nombre d'habitants du quartier en question ; pour les nouvelles constructions, ils sont dimensionnés au prorata du nombre de locataires. En ce qui concerne les habitants d'autres communes, voire d'autres cantons, il leur est strictement interdit de les utiliser, selon l'art. 5 al 2 du Règlement sur la gestion des déchets.

### **OBSERVATION N° 9**

A certains endroits les containers sont rapidement pleins, obligeant ainsi les habitants à déposer leurs déchets à côté des bennes. Qu'entend faire la Municipalité pour remédier à ce problème.

### **Réponse de la Municipalité**

A l'exception du centre-ville (les rues de la Savonnerie, de la Mèbre et du Midi), les conteneurs enterrés sont rarement pleins. Il s'agit plutôt d'une mauvaise utilisation par certains habitants, qui déposent leurs déchets de façon non conforme à l'extérieur des conteneurs. L'équipe des recycleurs du service GuDD passe de façon quasi quotidienne pour maintenir les lieux propres. Il est procédé à l'identification éventuelle des fautifs. Les déchets sont acheminés dans les filières adéquates. Au centre-ville et durant les week-ends, des bacs roulants supplémentaires sont installés de façon provisoire aux endroits sensibles pour tenter de maintenir les lieux propres et sans dépôt de déchets au sol.

De façon exceptionnelle, des évacuations supplémentaires peuvent être envisagées via notre prestataire pour la collecte en porte-à-porte des déchets des ménages.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

#### Marché public pour la collecte des déchets au porte-à-porte

**Le recyclage est un critère sensible et important pour nos services. Par contre, comment comprendre que l'entreprise choisie a changé ses camions par des camions neufs à propulsions électriques et alimentés par une installation photovoltaïque ; comment la politique de recyclage des entreprises mandatées ou postulantes est-elle considérée ?**

L'entreprise a deux camions neufs à propulsion électrique, elle va utiliser ses autres camions pour d'autres communes, voire pour d'autres activités.

**Est-ce un critère de sélection pour nos services ?**

Les critères de sélection étaient de 40% les coûts, 42% les camions/l'environnement et 18% les références, qualité, durabilité. Henry Transport a installé 3600 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur leur toit pour charger leur véhicule.

#### VALORSA

**Dans l'hypothèse de « ... la situation pandémique a fait augmenter globalement les tonnages de déchets produits sur l'ensemble des périmètres des gestion. » diriez-vous qu'il y a une augmentation après la pandémie ?**

La tendance de Valorsa ne se traduit pas à Renens où les tonnages de déchets sont stables. Le périmètre regroupe 94 communes.

#### Développement durable

##### Fonds des subventions communales en 2021

**Les « actions subventionnées » sont-elles subventionnées pour une année uniquement ? Peut-on les renouveler ? Sous quels critères ?**

1 seule fois, tous les ans, tous les cinq ans : selon le type de subvention

[http://www.renens.ch/docuploads/Territoire\\_et\\_economie/developpement\\_durable/pdf/Fonds\\_DD\\_Directives\\_2022-V2.pdf](http://www.renens.ch/docuploads/Territoire_et_economie/developpement_durable/pdf/Fonds_DD_Directives_2022-V2.pdf)

### **Comment peut-on accéder aux subventions communales ?**

Accès direct sur Internet depuis la page d'accueil de la Ville, onglet subventions communales [Subventions communales \(renens.ch\)](http://www.renens.ch), des flyers sont à disposition dans les différentes réceptions, des articles réguliers dans le Carrefour info y font référence. En 2022, il est prévu une nouvelle communication financée justement par le Fonds du développement durable.

### Nouvelles subventions

#### **Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les essences locales pour Renens ?**

Elles sont nombreuses et répertoriées dans une liste disponible avec la demande de subvention.

### Cercles indicateurs du développement durable FSC

#### **La Commune prend-elle en considération l'augmentation de la demande en énergie électrique des véhicules à batteries rechargeables ?**

Nous constatons une stabilité, voire une diminution de la consommation électrique, qui est due aux économies réalisées par les consommateurs et consommatrices renanais.es.

#### **Est-il possible de projeter l'évolution de cette demande croissante ? Comment va-t-on y remédier d'année en année ?**

A charge des SIE de trouver l'approvisionnement en conséquence.

#### **La cause de l'endettement est-elle due à l'énergie consommée et à la production de déchets ?**

Entre autres.

#### **Mais à quel degré ?**

Pas prépondérant.

#### **Sous l'énoncé « concept de zone 30km/h généralisé, Renens est une des villes dont l'indice de modération de trafic est le plus élevé ».**

#### **Cette affirmation est-elle sur le plan cantonal et/ou Suisse ?**

#### **Sur l'ensemble des 19 cantons représentés par 32 villes membres**

#### **Quelles répercussions ont ces indices sur notre Ville ?**

Il s'agit d'une photo de l'instant qui permet de nous comparer aux autres villes. Il peut donner des lignes de conduite futures à la Municipalité.

Quelle plus-value ou moins-value, Renens peut-elle faire évoluer auprès de sa population ? Cela permet de voir tous les 4 ans l'évolution et le changement en bien (ou en moins bien).

### Bourse solaire participative

**Certains conseillers communaux ont été « donateurs » par le biais de la remise de jetons de présences à la séance du Conseil communal. A ce jour, les donateurs précités ont-ils reçu quelques indications, etc...?**

15 donateurs issus du Conseil communal ont été enregistrés lors du crowdfunding. La dernière prise de contact avec ces personnes a été faite le 15 novembre 2021 lors de l'envoi par courriel de l'invitation à l'inauguration officielle du 4 décembre 2021. Trois conseillers.ères étaient présent.e.s.

### **Pourquoi les nouveaux arbres plantés au Parc de Broye et à l'avenue de Verdeaux ont leur tronc revêtu d'une matière blanche?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Afin de les protéger du gel et du dégel, avant on mettait des sacs en jute. C'est aussi une protection contre le soleil à ces endroits, le tronc peut se fendre sinon.

### **OBSERVATION PRÉCÉDEMMENT RETENUE**

#### **OBSERVATION N° 17**

**La COGEST ne peut pas se satisfaire de la réponse rendue à la question « Pourquoi ne pas déplacer les arbres au lieu de les abattre ? », d'autant plus qu'une pénurie d'arbres pour reverdir les villes nous guette. L'argument financier ne doit pas être un frein au fait de conserver ou de déplacer des arbres. Qu'entend faire la Municipalité pour préserver les arbres existants et parer à cette future pénurie ?**

Réponse de la Municipalité (rendue en 2021)

Il arrive qu'il faille abattre un arbre lorsqu'un projet d'intérêt majeur le requiert pour permettre sa faisabilité.

La dernière réponse que la Commission de gestion rejette ne reflète pas l'avis exprimé de la Municipalité concernant l'intérêt ou le désintérêt de déplacer un arbre plutôt que de l'abattre. Au-delà de la question financière, certes importante, le déplacement d'un arbre d'un certain calibre est aussi techniquement problématique, voire impossible, comme constaté tout récemment en lien avec l'évaluation du déplacement du cèdre pleureur sur l'esplanade de la Salle de spectacles.

Un recensement des arbres remarquables est en cours et un nouveau règlement de protection des arbres lui fera suite pour améliorer leur préservation. Le PACom abordera également cette question (préservation et plantation des arbres), ainsi que celle du maintien d'espaces perméables dans les propriétés privées. Un préavis relatif à la plantation de 400 nouveaux arbres dans les 10 ans à venir sera soumis prochainement au législatif afin d'augmenter globalement la canopée urbaine dans le cadre du plan climat. Ceci permettra d'assurer un renforcement, avec des arbres plus jeunes.

La pénurie annoncée concerne essentiellement les arbres indigènes de grandes dimensions. (Ex. : érable champêtre ou certaines variétés de tilleuls.) les grandes avenues plantées en monoculture ne sont plus privilégiées. Ainsi nous pouvons encore trouver facilement quelques exemplaires de très beaux spécimens dans les pépinières locales voire nationales.

#### **La COGEST maintient l'observation N° 17 et souhaite des solutions circonstanciées.**

Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)

La Municipalité maintient la réponse apportée en 2021. Elle précise également que lors de la rencontre avec la Direction Urbanisme-Infrastructures-Mobilité, cette thématique a été évoquée avec quelques exemples concrets d'arbres déplacés dans le cadre du chantier du BHNS et du giratoire de Paudex, si la taille de l'arbre et le contexte s'y prêtent. Des réponses ont ainsi pu être apportées aux questions de la commission de gestion. Le service Gestion

urbaine-Développement durable se tient à disposition pour apporter tout complément souhaité par la commission de gestion.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité mais restera attentive à cette thématique à l'avenir.**

## **Urbanisme-Infrastructures-Mobilité**

### **Publibike**

#### **Pourquoi subventionner des S.A. ?**

Il s'agit d'une décision historique basée sur le fait que la précédente version de publibike n'était pas une SA. Actuellement la commune propose les espaces.

#### **Pourquoi Publibike a-t-elle reçu des subsides alors que pendant plusieurs mois elle avait retiré les vélos de la commune ?**

Les factures pour 2021 ont été refusées par la Commune en lien avec l'absence de prestations. Nous n'avons donc rien payé pour Publibike en 2021.

#### **REMARQUE N° 4**

La CoGest souhaite être tenue au courant des décisions prises par la municipalité par rapport à cette subvention de CHF 20'000.-.

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité ne manquera pas de reprendre ce point dans le prochain rapport de gestion.

## **COMUT – Commission Mobilité-Urbanisme-Travaux**

#### **Concernant l'étude exploratoire du site des Pépinières Meylan, la Municipalité peut-elle donner des précisions ?**

##### **Réponse de la Municipalité**

La COMUT a reçu l'entreprise Meylan à sa demande le 18 mars 2021. Cette entreprise ayant décidé de regrouper ailleurs ses différents sites d'activité et de production, le grand terrain occupé aujourd'hui par les pépinières entre le ruisseau des Baumettes, l'avenue des Baumettes et le chemin des Palettes sera libéré dans un délai d'un à deux ans. L'entreprise Meylan a donc mandaté des architectes-urbanistes pour élaborer plusieurs scénarios de développement du site. La Municipalité n'a pas pris position formellement en 2021. Une réflexion est en cours. Actuellement la Municipalité a d'autres priorités à Malley et à la gare.

**Depuis le début des travaux la circulation est très difficile. La durée des trajets pour traverser la ville a doublé voire triplé ! Le point noir de la circulation est le rond-point du 1<sup>er</sup> Août à cause des voitures venant du tunnel de la gare. Etant donné que les voitures venant du sud ont la priorité, celles venant de Lausanne sont souvent bloquées provoquant de nombreux bouchons. Pourquoi n'a-t-on pas interdit la circulation venant du sud de la gare ?**

##### **Réponse de la Municipalité**

Le blocage de la circulation venant du sud n'aurait pas résolu le problème mais seulement déplacé !

#### **Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas proposé un itinéraire alternatif ?**

##### **Réponse de la Municipalité**

L'itinéraire alternatif aurait concerné principalement quelques automobilistes étrangers avec peu d'influence sur la circulation actuelle. De toute façon, en avril la route du 14 avril sera ouverte à la circulation sur deux voies et en juin à double sens.

**Pourquoi a-t-on opté pour un grand chantier concernant toute la ville plutôt que par des petits bouts de chantiers consistant à finir un chantier dans une zone précise avant de commencer le suivant dans une autre zone ?**

**Réponse de la Municipalité**

La planification des travaux a été imposée par le tram. La route de Cossonay, concernant trois communes, a connu les mêmes difficultés. D'autre part, la Municipalité profite de ce grand chantier pour y poser les gros collecteurs de séparation d'eaux et donc de faire ces travaux, renvoyés à plusieurs reprises les années passées. Le chantier va durer 5 ans. Dès le début la municipalité a essayé d'optimiser la circulation pour éviter des points noirs mais ce n'est pas facile.

**Qui intervient si une construction n'est pas conforme ?**

**Réponse de la Municipalité**

La Police des Constructions en premier lieu mais aussi les citoyens qui peuvent contacter le service tout le temps.

**Activités de la Police des Constructions**

**Quelle marge de manœuvre a la Municipalité pour limiter, voire refuser, l'implantation des nouvelles antennes de téléphonie, maintenant que l'Etat de Vaud a levé son moratoire sur la 5G ?**

La marge est nulle. Il appartient exclusivement au Canton de vérifier que les puissances et fréquences d'une installation de téléphonie mobile respectent les valeurs limites de rayonnement conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant du 23 décembre 1999 (ORNI).

Or, après plusieurs mois de moratoire, la Municipalité a pris acte que la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, Division air, climat et risques technologiques (DGE/DIREV/ARC) a repris l'octroi de l'autorisation cantonale requise par l'article 120 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Dans ces cas, la Municipalité n'a aucune marge de manœuvre pour refuser un permis de construire ou de remplacement d'antennes. En effet, ses seules compétences résident dans la juste application de son règlement du plan d'extension (RPE) ; la seule compétence municipale en la matière porte donc sur l'intégration architecturale et urbanistique des antennes, sur les aspects esthétiques de ce type d'équipement.

**Est-il vrai qu'il y a plus d'antennes 5G à Renens qu'ailleurs ? Réponse de la Municipalité**

Non, c'est une fausse impression. L'implantation des antennes de téléphonie suit des règles précises. Par exemple, plus l'émission d'une antenne est forte, moins il y a d'antennes !

**Eclairage public**

**Est-ce que la Municipalité peut préciser (ou rappeler) quels sont les critères qui ont définis Renens comme Ville « grand consommateur » par le Canton. Par qui se font les calculs et à quelle fréquence ?**

Le Canton a fixé ce cadre : les "grands consommateurs" sont les consommateurs localisés sur un site, dont la consommation annuelle réelle ou prévisible de chaleur est supérieure à 5 GWh

ou dont la consommation annuelle réelle ou prévisible d'électricité est supérieure à 0,5 GWh (gigawatt heure) ». Pour Renens, cela concerne uniquement la consommation électrique pour l'éclairage public.

Les articles de lois se trouvent essentiellement dans la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) et son règlement d'application (RLVLEne), validé le 16 mai 2006 qui fixe les différents objectifs en vue d'assainir les sites énergivores.

Le calcul, ou la consommation, est transmise au Canton par l'intermédiaire du distributeur d'électricité, soit Romande Energie, par l'intermédiaire de la société SIE SA.

Notre audit a été effectué en 2021. Validé par le Canton (DGE-DIREN) en date du 3 mars 2022, il ordonne la réalisation des mesures d'optimisation raisonnables au sens de l'article 28c alinéa 2 de la loi, avec un délai de trois ans suivant la remise du rapport d'audit.

### **Qui est responsable de l'éclairage des terrains de football ? La ville ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Non, l'éclairage public ne concerne pas les terrains de foot.

L'enclenchement et la fermeture de l'éclairage des terrains de football du Censuy sont effectués exclusivement par le FC Renens selon leurs besoins. L'entretien des luminaires est à la charge de la Ville.

### **REMARQUE N° 5**

La CoGest souhaite que la Municipalité incite les clubs sportifs à faire plus attention à leur consommation d'énergie pour l'éclairage de leurs terrains.

#### **Réponse de la Municipalité**

Une charte a été établie entre le FC Renens et la Ville. Cette dernière stipule que 25% des frais d'éclairage est à la charge du FC Renens, ceci afin de les inciter à économiser de l'électricité. De plus, lors du réaménagement complet du stade du Censuy prévu en 2023, des luminaires LED sont envisagés.

### **La Municipalité envisage-t-elle de réduire la lumière entre minuit et cinq heures du matin ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Oui, mais cela n'est pas possible partout et dépendra du type du véhicule. Si c'est une voiture, on peut baisser l'éclairage mais on ne le pourra pas si c'est un vélo et encore moins s'il s'agit de piétons. Une étude de réduction de lumière est en cours.



## **Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires**

**Durant cette difficile période du COVID les jeunes ont eu besoin de sortir et ont occupé plus l'espace public, ceci-a-t-il aidé le TSP à rencontrer plus de jeunes ? Ces sorties ont pu générer certaines fois des désagréments, comment le TSP a-t-il fait face à cette situation ? A-t-il adapté ses horaires en fonction du besoin ? Combien de fois est-il intervenu en soirée auprès des jeunes ?**

Rencontre de nouveaux jeunes : Il y a un roulement dans l'occupation de l'espace publique, des jeunes arrivent et les adultes partent lorsqu'ils fondent une famille ou évoluent dans leur carrière. L'espace est occupé selon un roulement.

Durant le Covid, il y a eu peu de présence durant la journée, les jeunes restent chez eux et sortent le soir. La socialisation en présentiel est indispensable. Modification du comportement remarqué par le TSP niveau nuisances. La baisse du niveau sonore de fond a augmenté la sensibilité aux nuisances.

La mission actuelle du TSP est de faire de l'accompagnement individuel des jeunes pour des questions administratives et les réorienter vers les spécialistes formation / santé / justice.

Le travail se fait surtout en journée même s'il y a eu un certain décalage en soirée pendant la période Covid (jeudis et vendredis soirs !).

**Y a-t-il eu un changement de configuration dans les groupes ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Oui, mais pas plus que les années précédentes. En revanche, le travail de tissage de lien a été rendu difficile à cause de la perturbation de la pandémie. Les sorties ont été décalées le soir à cause de la pression des pairs et du jugement social.

Le TSP rappelle qu'il effectue un travail de sensibilisation continu. La mission principale est de tisser des liens et d'accompagner les jeunes.

Dès l'automne 2020, il y a eu une augmentation des demandes de soutien individuelles, des situations complexes et des redirections vers des réseaux de soutien. Depuis l'année passée, il existe une commission cantonale Zéro seuil d'accès.

**Combien d'éducateur/trice de rue / TSP ? Comment ça fonctionne ?**

### **Réponse de la Municipalité**

1 seul !

L'objectif est de créer un lien. Rôle et mission : accompagner les jeunes avec des besoins particuliers, l'objectif n'est pas de faire la police.

Le TSP est une ressource « passive » exposée de façon proactive. Il est à disposition de ceux qui ont besoin de soutien. L'objectif est de créer un espace protégé pour que les jeunes puissent s'exprimer en confiance. Le but n'est pas de générer une pression sur la population mais de créer une échappatoire. Il s'agit d'un travail de prévention et d'un travail de fond.

**Est-ce que ce serait possible d'avoir plus qu'une personne pour ce travail ? Il est étrange que tout repose sur les épaules d'une seule personne ? Qu'en est-il des horaires ?**

### **Réponse de la Municipalité**

Il s'agit d'un travail intégratif et anticipatif (préventif) en amélioration constante depuis 10 ans. Pour le moment, une seule personne arrive à effectuer les tâches liées au poste, mais il s'agit d'un domaine où toute ressource trouve une utilité.

Les horaires sont adaptés en fonction des besoins et des observations. Le travail est continu en fonction des zones d'activités. L'objectif est d'anticiper les problématiques psychologiques.

Il y a également une perméabilité intercommunale et un réseau entre les TSP qui offre un aspect « Ouest Lausannois ». On est une grande famille.

Le directeur du secondaire en profite pour remercier le TSP pour l'accompagnement des jeunes en milieu scolaire. Notamment sur une classe réputée difficile.

Le TSP signale qu'un projet de présentation du travail effectué est en cours et que des informations suivront. Chaque rôle doit être rempli par une casquette pour que chacun puisse atteindre ses objectifs.

Le directeur du secondaire évoque la collaboration entre commune et écoles : 5 projets sont en route

- Projet Ruche, géré par les élèves à 100%.
- Notre ville propre : nettoyage d'un parc par semaine par une classe. Projet immersif dans la commune et tissage de lien avec les populations locales.
- Construction de nichoirs par les élèves à la demande de la commune.
- Ambassadeurs du tri.
- Projet école-entreprise. Soutien des élèves dans la recherche d'emploi après la scolarité.

### **OBSERVATION N° 10**

La CoGest entend que les jeunes ont changé leur habitude et qu'ils occupent plus l'espace public en fin de journée et le soir. La CoGest souhaite toujours savoir combien de fois le TSP est allé auprès des jeunes en fin de journée et les heures auquel il a pu rencontrer les jeunes en fin de journée, début de soirée ? Le TSP inscrit-il ses horaires ? Ceci permettrait d'identifier un besoin supplémentaire.

### **Réponse de la Municipalité**

Durant l'été 2020, le TSP est sorti deux fois par semaine en soirée, jusqu'à 18 heures, 19 heures, ou 20 heures en fonction des jeunes; le travail sur l'espace-public débute autour de 15h30-16h00. On peut évaluer une vingtaine de sorties en soirée entre mai 2020 et la fin du semi-confinement. En août, il a fait une soirée jusqu'à minuit, en concertation avec la police de proximité, afin de mieux comprendre les nouvelles dynamiques à l'œuvre à cette époque. Le TSP relève qu'il a été bien accueilli car il connaît la plupart des jeunes qui sont à l'extérieur. En revanche, il relève que les échanges avec les jeunes sont moins intéressants qu'en début de soirée, car certain.e.s jeunes sont moins enclins à parler de leur situation personnelle et / ou collective. Les jeunes socialisent dans un esprit récréatif, le TSP a le sentiment de ne pas leur apporter de plus-value dans ces moments

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

Comme l'ensemble des employés de la ville de Renens, le TSP est tenu d'inscrire ses horaires.

### **Est-ce qu'il y a une démarche de sensibilisation à la culture au sein de l'école ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Oui, cette démarche est faite. Certains événements ont dû être annulés à cause du Covid. Il existe un groupe au sein de l'école qui s'appelle « Culture » constitué de 4 enseignants à 20% qui s'occupent des recherches sur les actions culturelles. Ils font un travail en amont avec les élèves.

La commune avait déjà mis en place la gratuité des transports publics et la commune est très généreuse avec les écoles.

Il y a eu un changement de perception des prestataires culturels suite au travail de fond des enseignants liés aux sorties culturelles. Les gens remarquent que les élèves renanais sont d'avantages intéressés que la moyenne.

### **Quid des subventions ?**

Les subventions sont déterminées par la politique de subventionnement via le site internet de Renens.

- 1) Subvention montant de base
- 2) Subvention incitative
- 3) Subvention junior
- 4) Subvention junior de Renens
- 5) Subvention ponctuelle
- 6) Subvention favorisant l'encadrement par des encadrants jeunesse et sport.

### **Malgré la non-activité de certaines associations pendant la pandémie (COVID), qu'est-ce qui a justifié le maintien des subventions? Quel montant est destiné à quelle activité?**

Les subventions ont été maintenues pour la survie des associations (couverture des frais de fonctionnement). En plus, certaines activités associatives ont été maintenues à distances. Il y a eu une perte de rentrées fiscales liée à l'annulation des événements financeurs. La commune est intervenue pour la sauvegarde du tissu associatif et la garantie des capacités de reprises.

### **Question complémentaire:**

**Les associations qui n'ont pas eu d'activité durant la période de COVID et ont thésaurisé plus de budget, ont-elles rendu des projets ou leur budget en vue de plus d'activité pour la reprise?**

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité n'a pas constaté de thésaurisation de budget par les associations subventionnées par la Ville. Il est difficile de généraliser la situation de toutes les associations. Certaines ont des salariés, d'autres fonctionnent sur la base du bénévolat, d'autres encore sont au bénéfice de convention de subventionnement. Pour certaines, leurs projets ont été reportés d'une année à l'autre et ont pu se faire grâce au maintien de la subvention, qui n'a été rendue par aucune d'entre-elles. La Municipalité n'a pas connaissance d'associations ayant thésaurisé du budget, la plupart ayant fait face à d'autres frais liés à la pandémie.

### **Est-ce que les jeunes de Renens pratiquant dans une autre commune sont-ils sponsorisés ?**

Oui, suivant un principe de réciprocité. Toutefois, si un jeune veut aller pratiquer ailleurs mais que l'activité existe à Renens, il est invité à venir à Renens.

### **Ecole à la ferme : où se déroule-t-elle ?**

Il s'agit de la ferme des Tilleuls ! Activité proposée ponctuellement l'année passée à cause du Covid en raison des contraintes sanitaires.

### **Qu'est-ce qui justifie une telle différence de soutien entre une association, par exemple le FAR et l'Observatoire de la sécurité qui a des missions larges à couvrir?**

FAR : Ensemble d'associations avec des frais de fonctionnements, etc.

Observatoire : Entité communale, commission transversale.

FAR : Démarche opérationnelle. Régie par une convention exigeant la tenue de certaines activités. Structure faitière permettant la synergie structurelle des entités associatives rennaises.

Observatoire : Commission de laquelle émane des projets.

La municipalité n'est pas membre du FAR. Les comptes doivent être présentés et le rapport d'activité doit être soumis. C'est cela qui détermine si la subvention est maintenue.

### **OBSERVATION N° 11**

La CoGest souhaiterait avoir accès à la convention signée entre la commune et le FAR en 2019 ainsi que leur dernier rapport d'activité afin de mieux comprendre le montant significatif de la subvention.

### **Réponse de la Municipalité**

La convention de subventionnement 2019 est en annexe, ainsi que le rapport d'activités 2021.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

**Comment le service a fait face à l'absence de personnel au CRA? Quelle réorganisation et soutien ont été mis en place ? Les activités ont-elles pu se maintenir si oui à quelle fréquence et quelle différence ? Quel changement depuis l'exercice 2019 où le service a dû faire face également à l'absence de personnel ? Comment la communication est organisée, notamment pour les événements ? Il y a eu une multiplication des comptes sur un même réseau social, qu'est-ce qui est entrepris pour une meilleure lisibilité de l'information ?**

Les absences sont liées à deux situations distinctes, le départ de collaboratrices et collaborateurs et le délai à repourvoir les postes avec des personnes compétentes d'une part, et les absences pour maladie particulièrement notoires en cette période marquée par la pandémie de Covid-19 d'autre part.

Pour pallier à cette situation, le service a engagé des animatrices et animateurs socioculturels temporaires ainsi que des monitrices et moniteurs.

Le report de la charge de travail est donc réalisé sur l'équipe. L'objectif est de compléter l'équipe en juillet. Il s'agit malheureusement d'un problème lié aux conditions et indépendant de notre volonté.

Les animations qui ont pu se maintenir sont les animations de quartier, en centre aéré et, globalement, les activités en extérieur. Il a fallu suivre les contraintes émises par les directives du conseil fédéral. La commune et les associations en ont profité pour toucher une large audience et développer la collaboration avec les écoles.

Les réseaux sociaux sont en cours de séparation. Objectif : rendre accessible les informations via Facebook, Instagram, le site de la ville et des flyers (1 fois par semestre). Il y a un vrai objectif de développement car le CRA est plébiscité et représente énormément d'activités. Un des axes abordés a été de proposer des activités pour des familles.

### **REMARQUE N° 6**

La CoGest remercie chaleureusement le personnel du CRA pour son investissement durant l'absence de collaboratrices.

### **Réponse de la Municipalité**

Merci ! Les remerciements ont été transmis au personnel du CRA.

**La fête de Noël est moins fréquentée que par le passé, qu'entend faire la Municipalité pour attirer son public ? Pour la restauration pourquoi il n'a pas été fait appel aux restaurateurs locaux, aux associations rennaises (par exemple), un plus en période COVID ? Quel lien peut être entrepris avec le commerce local pour que l'ensemble de la ville se mette en fête à cette période ?**

L'estimation de la fréquentation est impossible à cause du COVID et du changement de formule et de configuration de la place. La fréquentation est libre et, par conséquent, l'estimation est très subjective. Pour le moment, aucune analyse n'est effectuée à des fins statistiques et cela n'est pas envisagé dans le futur.

Les restaurateurs ont été plébiscités et cela est bien. La fréquentation est estimée à 300 personnes au pic de présence ce qui correspond à la limite imposée par le Covid.

Il n'y a pas eu de volonté des restaurateurs de la place de constituer une offre lors des événements estivaux. La présence des paysannes vaudoises a permis d'honorer un contrat annulé l'année précédente (fair-play) et d'offrir une alternative aux stands classiques présents habituellement lors d'événements.

Servir de la nourriture est une tâche de professionnel (rapidité, quantité, hygiène) ce qui explique l'absence des associations pour l'offre alimentaire, contrairement au service de boissons qui est moins contraignant. La municipalité souligne que les commerçants de la place ont décliné l'invitation à prendre part aux événements et préfèrent maintenir leur activité sans changement.

#### **OBSERVATION N° 12**

La CoGest s'étonne d'apprendre que « Servir de la nourriture est une tâche de professionnel (rapidité, quantité, hygiène) ce qui explique l'absence des associations pour l'offre alimentaire, contrairement au service de boissons qui est moins contraignant. » Comment se fait-il que lors du 1er août, des vide-greniers et Festimix ce soit des associations qui proposent de la nourriture y compris chaude? La CoGest cherche la cohérence!

#### **Réponse de la Municipalité**

En situation normale, la plupart des associations sont tout à fait à même d'assurer la gestion de stands de nourriture et de boissons. En 2021 cependant, les exigences d'hygiène et les contraintes d'exploitation étaient très conséquentes. Pour le Noël à Renens, sous responsabilité de la Ville, il a semblé indispensable pour le respect du public de garantir les normes d'hygiène particulières exigées en faisant appel à des professionnels de la restauration.

#### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

**Panneaux de promotion des événements : l'accent est mis surtout sur la culture, est-ce que la promotion d'événements sportifs serait possible ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Ces panneaux sont principalement axés sur l'associatif culturel. Ils reprennent les communications du carrefour info et de l'agenda. Le but est d'équilibrer entre les différentes activités. Des événements sportifs sont tout de même promus via les panneaux et il s'agit surtout d'une question d'équilibre à trouver.

## **Sport-Intégration-Ressources Humaines**

La municipalité nous souhaite la bienvenue et nous remercie de notre présence. M. Niang nous présente brièvement le dicastère ainsi que l'organigramme. Il précise qu'ils sont actuellement en phase de recrutement d'un délégué au sport. Il nous fait également part de son ambition de renforcer la politique des sports à Renens.

Mouvement du personnel (Tableau)

### **Pourquoi n'y a-t-il qu'un départ annoncé au SDIS ?**

Il n'y a qu'une seule personne au SDIS qui fait partie du personnel. Dès lors, il ne pouvait pas y avoir plus de mouvement. Les autres personnes ne font pas partie du personnel de la commune.

### **Quel est donc le statut des pompiers, par qui sont-ils employés ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Ils ont un contrat avec la ville de Renens et sont rattachés administrativement à Renens. Cependant il n'y a que la secrétaire et une future personne qui va être engagée. Les pompiers, notamment le commandant, sont considérés comme personnel de milice.

### **La Municipalité peut-elle expliquer le mouvement au Conseil communal ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

La secrétaire du Conseil communal engagée pour succéder à Mme Yvette Charlet n'est restée que 3 semaines. C'est donc inférieur au temps d'essai. C'est pour cela que son arrivée et son départ ne figurent pas sur le tableau.

### **Qu'en est-il pour le changement d'huissier ? Est-ce qu'il est rattaché à la commune ou au conseil communal ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Les huissiers n'apparaissent pas dans ce tableau sur la ligne du conseil communal car c'est des vacations qu'ils touchent dans le cadre du conseil communal. Cela n'aurait pas de sens qu'ils apparaissent dans le CC. Ils ne touchent pas un salaire en soi pour leur travail au sein du conseil communal.

Accidents / Maladie

### **La Municipalité peut-elle expliquer plus précisément la hausse des accidents professionnels ? Qu'est-ce qui est entrepris pour remédier à cette situation ?**

Il n'y a pas d'accident lié à un manque de mesure de sécurité. Il y a plutôt des accidents d'inattention, par exemple : glisser sur un sol mouillé. Il y a deux cas où il s'agit d'opérations, mais sinon il s'agit plus de petits accidents (« bobologie »). Il n'y a pas de véritable explication à la hausse et pas un phénomène particulièrement remarquable.

Les accidents sont surtout liés au dicastère Bâtiment-Domaine-Logement et Gestion Urbaine développement durable, ce sont donc surtout des agents d'exploitation et des femmes de ménages, il y a peut-être eu une charge de travail un peu plus forte dû au Covid, ce qui pourrait être une explication.

Le dicastère a d'ores et déjà pris des mesures pour améliorer la situation. Elle veut faire une mise à jour de la commission santé et sécurité et la remettre en marche. Il veut notamment

l'intégrer à tous les dicastères (avant il s'agissait uniquement de BADOLOG et GUDD). Cette commission identifie les risques, édicte des mesures et offre des formations pour sensibiliser au risque. Le dicastère estime qu'il s'agit du rôle de la commune de prendre soin de ses employés et semble déterminé à prendre les mesures nécessaires.

### **OBSERVATION N° 13**

La CoGest invite la municipalité à étudier la possibilité de mettre en place des formations préventives contre les accidents, pour l'ensemble du personnel. Tout en sachant que la CoGest a déjà interpellé à plusieurs reprises la Municipalité à ce propos.

### **Réponse de la Municipalité**

Ces formations seront organisées dans le cadre de la résurgence de la Commission Santé-Sécurité qui devrait survenir à l'automne 2022. Cette commission identifiera les risques pour chaque service et étudiera les formations les plus adaptées pour répondre à ces risques.

Par ailleurs, une collaboration avec notre assurance, La Vaudoise, devrait déboucher prochainement sur une formation liée à l'équilibre et l'attention dispensée par la société ITAO SA, et ce afin de prévenir certains accidents ou problème de santé.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **420 personnes ont totalisé 6'793 journées d'absence (= 16,7 j/pers) sur 296 collaborateurs annoncés au 31.12 cela représente beaucoup. De même que le nombre de personnes absentes plus de 90 jours. Comment ces chiffres s'expliquent-ils ?**

Après contrôle de ces chiffres pour mieux comprendre cette réalité, nous avons constaté que le logiciel ProSinistre, mis à disposition par notre broker et qui gère ces maladies, semblent avoir un problème de configuration. Nous avons repris tous les cas via notre logiciel interne Allegro et les chiffres sont très différents de ce qui est annoncé dans le rapport de gestion. La configuration de ProSinistre a été corrigée et les chiffres finaux correspondent désormais – à quelques jours près - entre les deux logiciels. Nous obtenons 4'232 jours d'absence pour 374 occurrences (=11.3 j/pers.).

Ce contrôle présente une diminution du nombre de jours d'accidents non-professionnels en comparaison avec le rapport de gestion. En effet, un cas, d'une durée de 214 jours n'a pas été fermé dans ProSinistre et a été comptabilisé à tort.

Ce contrôle a mis en évidence deux éléments:

1. le logiciel ProSinistre doit être questionné et ne pas être accepté sans analyse;
2. le personnel RH n'a pas été suffisamment formé sur ProSinistre et Allegro, ce qui entraîne des erreurs et des incompréhensions.

Ces deux points seront abordés rapidement (avant l'été) pour éviter ce type de problématique.

Il s'agit ici d'un problème informatique et de comptabilisation. Le logiciel utilisé (Pro Sinistre) semble être la raison de ces chiffres qui ne correspondent pas à la réalité observée. La Municipalité transmettra les nouveaux chiffres. Il est à noter que ces chiffres ne comprennent pas les cas Covid.

Quant au logiciel, l'équipe n'a pas été formée. Il est difficile de savoir ce qui en sort et les personnes qui l'utilisent ne savent pas vraiment ce qui est pris en compte ou pas dedans. Il y a un problème de maîtrise de ce logiciel ainsi que dans sa configuration.

#### **REMARQUE N°7**

Est-ce que les auxiliaires (DA, Animation, etc...) sont comptabilisés dans ces chiffres ? Qu'en est-il des jours d'absence pour les maladies/accidents d'enfants ?

#### **Réponse de la Municipalité**

Toutes les personnes ayant un contrat avec la Commune de Renens sont assurées par l'assurance de la Commune. Pour les accidents non-professionnels, seules les personnes travaillant plus de 8h par semaine sont couvertes. Dès lors, les auxiliaires, pour autant qu'ils travaillent plus de 8h, sont comptabilisés dans les chiffres ci-dessus.

Les absences pour maladies/accidents d'enfants ne sont pas intégrées dans les chiffres ci-dessus, car ces derniers proviennent du logiciel d'annonces de cas. Les absences pour enfants malades sont difficilement quantifiables aujourd'hui, car les collaborateurs n'ont pas besoin de présenter un certificat jusqu'à 2 jours d'absence. Au-delà, un certificat doit être présenté et les absences pour enfants malades sont intégrées dans un compte spécial sur Allegro. Dans ce compte ne se trouve qu'une soixantaine de jours, ce qui est sans doute bien inférieur à la réalité.

#### **OBSERVATION N° 14**

La CoGest s'étonne que malgré notre observation numéro 4 de l'exercice 2019, la municipalité n'ait toujours pas prévu de former préalablement le personnel lors de la mise en service de nouveaux programmes (ici : Pro Sinistre)

#### **Réponse de la Municipalité**

La situation quelque peu chaotique qui a prévalu aux Ressources humaines ces deux dernières années n'a pas toujours permis de procéder à des formations approfondies sur les nouveaux logiciels. Aujourd'hui, l'équipe RH est complète et tout nouveau logiciel sera implémenté avec une formation préalable. Ce sera le cas par exemple, pour le logiciel qui remplacera ProSinistre. Par ailleurs, un état des lieux de la maîtrise d'Allegro est en cours et des formations complémentaires selon les besoins devraient être organisées d'ici la fin de l'année.

**La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité en attendant le bilan des formations à la fin de l'exercice 2022**

#### **Qui sont les personnes qui peuvent introduire des données ?**

##### **Réponse de la Municipalité**

Une ou deux. Il n'y a qu'une seule personne au sein du service RH qui s'en occupe et qui est remplacée lors de ses absences. Ce n'est pas un problème de rentrée des données, mais des calibrages et de savoir ce qui en sort.

#### **Comment se passe le contrôle des absences ?**

##### **Réponse de la Municipalité**

A partir du troisième jour il faut fournir un certificat médical, c'est une procédure automatique. Le premier ou le deuxième jour c'est le collaborateur qui rentre les heures. A partir du troisième c'est les ressources humaines une fois qu'elles ont reçu le certificat médical. Le collaborateur doit avertir son supérieur qui s'occupe d'avertir les Ressources Humaines.



### **Qui s'occupe de vérifier que le malade est vraiment malade :**

#### **Réponse de la Municipalité**

Du 3<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> jour, il y a une vérification du certificat maladie, dès le 30<sup>e</sup> il y a une annonce anticipée à la Vaudoise Assurances, qui a un contact avec le médecin pour validation. Du 90<sup>e</sup> au 150<sup>e</sup> jour, c'est la Vaudoise qui se charge du contrôle. A partir du 150<sup>e</sup> jour c'est la Caisse Intercommunale de pensions (CIP) qui valide le dossier. Si la CIP refuse de valider le dossier c'est qu'il y a un gros doute sur le certificat et il peut y avoir un appel à un médecin conseil.

### **Quel a été le contrôle pendant le télétravail (par rapport aux heures réellement faites) ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

C'est en grande partie de la confiance. Il n'y a pas de tâche avec une efficacité facile à tester et à vérifier lors du travail. Dès lors, dans le court terme ça ne saute pas aux yeux si une personne travaille un peu moins. Cependant, sur le moyen terme cela se voit. Chacun doit être atteignable pendant ces heures bloquées. De plus, la taille des services fait qu'il y a des contacts réguliers.

### **Est-ce que télétravail est reconduit même après la crise COVID - 19 ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Le télétravail est possible depuis le mois d'octobre 2015. Il est possible à raison de 1 jour par semaine pour le taux de plus de 50%, et une demi-journée pour un taux de moins de 50 %.

La Municipalité, en été 2021, a décidé d'étendre la possibilité de télétravail et d'aller jusqu'à 2 jours par semaine mais au maximum à 50% du taux d'activité. Pas toutes les fonctions ne sont éligibles.

Il souligne une bonne expérience avec le télétravail. C'est le chef de service qui détermine si le télétravail est possible ou pas.

### **Est-ce que l'accès au télétravail est « égal » entre tous les employés ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Il y a forcément des inégalités dans la mesure où certains métiers ou certaines tâches ne s'adaptent pas au télétravail. C'est vrai que le choix revient au chef de service, cependant rien ne laisse penser que là où c'est possible il y ait de grandes disparités dans l'autorisation d'accès au télétravail. Lorsqu'il y a un refus, il est justifié parce que le chef de service a besoin de personnel en présentiel. C'est le chef de service qui autorise ou pas car il est le garant de l'organisation et qu'il a parfois juste besoin qu'il y ait quelqu'un.

Les inégalités face au télétravail peuvent se refléter pour les frontaliers en raison des charges sociales qui empêchent que le travail soit effectué à distance au-delà d'un certain pourcentage par semaine. Un accord avait été conclu pendant le COVID-19, mais cet accord va tomber. A ce moment-là, le télétravail sera limité à un jour par semaine. Toutefois il n'y a plus aucun frontalier dans les services.

### **Qu'est-ce qu'il en est avec le télétravail et les infos qui partent dans des ordinateurs privés ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Il y a une protection informatique qui permet que rien ne sorte du serveur et que rien ne descende directement sur les ordinateurs privés.

Une formation en cyber risque **pour tous les employés** va être mise en place cette année.

**Au vu de la situation, quand est-ce que le projet santé au travail va-t-il se mettre en place ? Celui-ci a été voté en 2016 par le Conseil communal suite à un préavis Municipal.**

Le projet a été développé, la formation a été faite pour les chefs de service, cependant le Covid a mis le projet au repos.

Le dicastère a décidé de relancer le projet mais de manière différente. On va reprendre le projet au niveau ressources humaines. Il y aura une personne de référence RH pour chaque service qui sera responsable du lien. Il y a une véritable volonté de reprendre la responsabilité au niveau des ressources humaines.

Le but est de remonter le plus d'informations et de créer des contacts plus proches entre les RH et le personnel. Il faut que chaque collaborateur connaisse son référent RH et soit proactif. Le but est vraiment de créer un rapport de confiance, de partenaire de travail et de proximité. Les référents iront dans les services.

**Peut-on avoir le tableau des statistiques Maladie / Accident de la Vaudoise assurance pour 2021 ?**

La demande a été faite et le tableau sera transmis.

#### **REMARQUE N° 8**

En date du 12 mai, la CoGest n'a toujours pas reçu de tableau.

#### **Réponse de la Municipalité**

Le tableau est en annexe du rapport. Il a été transmis à la CoGest en date du 20 mai.

#### Recrutement

**Moyens de publications : pourquoi ne pas publier les offres sur JobUp ? A quoi correspond Internet ?**

Toutes les annonces sur mise sur le site de la commune. Ensuite, les publications varient en fonction des postes. Les postes « généraux » sur JobUp, pour des postes plus spécialisés avec les sites spécialisés correspondant à la profession. La ligne JobUp aurait dû être supprimée sur le tableau.

Il y a également des contacts avec l'ORP. Pour certains postes il y a même une obligation de les proposer à l'ORP. Il y a des professions où l'ORP a des profils à proposer donc l'annonce passe sur leur site.

**Certaines annonces sont mises avec un délai de postulation pour la fin du mois mais retirée plus tôt, c'est dû à un grand nombre de postulations ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

En effet, c'est le cas. Par exemple pour le poste de délégué au sport, il y a eu plus d'une soixantaine de postulations, avec des très bonnes candidatures, donc ils ont décidé de stopper l'annonce. Du moment qu'il y a assez de bonne candidature on peut arrêter.

En général il n'y a pas de délai de postulation justement pour garder la liberté de pouvoir le retirer.

**Est-ce qu'une réponse est donnée à tout le monde ?**

**Réponse de la Municipalité**

Oui, et s'il y a eu une rencontre avec la personne, alors il y a un appel pour l'avertir.

Abonnements piscine

**Que signifie Personnel de milice ? Est-ce que les Conseillers communaux sont considérés comme milice ?**

Les membres du conseil communal ne sont pas considérés comme du personnel de milice. Ce sont les pompiers.

Evénements

**Sortie des apprentis : pourquoi a-t-elle eu lieu à Crissier et non pas à Renens ?**

C'est une action de team building. Ce n'était pas juste aller manger quelque chose, c'était un cours de cuisine. On n'a pas trouvé de cours de cuisine à Renens. On essaie de trouver des activités différentes chaque année.

Il y a trois ans, ils avaient voulu faire quelque chose en Valais, mais la municipalité avait refusé. Il y a une volonté de trouver des activités dans le district, de rester local et de se déplacer en transport en commun.

**Fête de Noël : pourquoi une petite attention n'a pas été offerte à l'ensemble du personnel, au même titre que celle distribuée aux enfants des collaborateurs ?**

Pour le personnel : Il y a un montant de CHF 20.- par collaborateur alloué pour un repas de Noël. Chaque service à x fois CHF 20.- pour organiser quelque chose.

Il y a aussi une fête pour les enfants des collaborateurs, le public cible c'est les enfants des collaborateurs.

**Questions sur la gestion et la location des salles de sport et de la salle de spectacles ?**

**Réponse de la Municipalité**

La salle de spectacle est rattachée à la culture. Jusqu'à maintenant c'était la secrétaire de CJAS qui s'occupait de tout mais maintenant que le sport est passé ailleurs il s'agit plus d'une coordination avec CJAS qui s'occupe des salles de culture.

Pour les salles de sport cela dépend de la demande. Lorsque c'est une demande de club de sport alors ce sera traité par le sport sinon pour les autres locations en lien avec les affaires scolaires ce sera CJAS.

La municipalité pense que l'on peut progresser dans la compréhension pour la gestion et la location de salles. Il faut améliorer la compréhension pour le citoyen. Il est très difficile de savoir comme ça se passe. Des solutions sont en train d'être cherchées, afin d'avoir un

interlocuteur unique et pour simplifier la location, ainsi que de permettre plus de visibilité des prix. Il y a aussi une volonté de digitalisation.

Il faut encore améliorer la compréhension pour le citoyen.

**Le loyer des salles de spectacles est vraiment cher pour un privé...**

**Membre du FAR a le droit à la salle une fois par année. Partis politique ont le droit à la salle aussi. Est-ce qu'on peut avoir deux fois la salle si on est un parti politique et membre du FAR ? ~~on peut avoir deux fois la salle~~**

Les membres du FAR bénéficient de la gratuité de la 1<sup>re</sup> location, et doivent payer le quart du prix de la location pour une 2<sup>e</sup> utilisation (valable également pour les partis membres du FAR, une seule mise à disposition gratuite par entité).

### Ressources humaines

**Le statut « personnel auxiliaire » permet-il de penser que le collaborateur fait partie intégrante du personnel de la commune ?**

**Réponse de la Municipalité**

Les moniteurs, et ceux qui s'occupent des devoirs accompagnés ne sont pas invités aux événements de la commune, pas de programme de jubilé, ils ne font pas partie intégrante du personnel de la commune.

Les accueillantes en milieu familial n'ont pas les avantages des employés communaux mais ont un système de jubilé et de repas.

Temporaires et stagiaires sont invités aux événements communaux.

Il y a trois types de stages : Besoin dans le cursus scolaire (23), pré-stage (1), stage de ceux qui ont fini et qui sont venus acquérir leur première expérience professionnelle (4).

Un stagiaire a été embauché à l'urbanisme. C'est un cas très exceptionnel parce qu'il n'y a pas forcément la possibilité de les engager en fixe. Il faut qu'il y ait une place, c'est une question de timing.

Il y a des cas de formation en cours d'emploi, principalement au niveau des éducatrices ou du CPNV.

### Changement de domicile des étrangers, il reçoit une brochure ?

**Est-ce que c'est possible d'ajouter dans cette brochure, que l'étranger doit annoncer à son ambassade de leur pays où il habite?**

**Réponse de la Municipalité**

Ce sera communiqué aux nouveaux arrivants.

**Responsables intégration : C'est eux qui gèrent la soirée des nouveaux arrivants ?**

**Réponse de la Municipalité**

C'est un travail à plusieurs, également avec le service de la population. Il y aura une nouvelle proposition et l'important c'est de drainer le plus de monde. Il y a eu assez peu de monde cette année. Il y a beaucoup d'associations qui se mobilisent. Le but c'est qu'un maximum d'habitants puisse en profiter. La proposition d'un concept suivra.

**Est-ce qu'il existe un vade-mecum pour quelqu'un qui arrive ?**

**Réponse de la Municipalité**

Il y a la brochure « Bienvenue à Renens » qui est remise à chaque nouvel habitant et qui contient un maximum d'informations utiles.

**Pourquoi y'a-t-il eu tout ce remaniement de dicastères ?**

**Réponse de la Municipalité**

Cela découle d'une volonté de la municipalité et des attentes du conseil communal, cela fait sens qu'on les regroupe. Autant le sport que l'intégration et les ressources humaines sont des politiques inclusives. Cela découle également de la volonté de donner à certaines thématiques plus de visibilité, notamment le sport. Il y a également une recherche à créer de la cohérence.

**Le remaniement a-t-il eu un impact pour le personnel ?**

**Réponse de la Municipalité**

Il n'y a eu que l'intégration qui a été impactée par le remaniement, mais finalement il y a eu peu de remous pour les collaborateurs.

## **Enfance-Cohésion Sociale**

Introduction par la Municipale et son chef de service qui reviennent sur l'année 2021, année COVID.

Plusieurs activités ont été perturbées, voire annulées. Il a fallu soutenir le personnel, fragilisé par la situation d'une part, et passablement perturbé par la fermeture des associations d'autre part.

La préparation de l'ouverture de la garderie des Chattons a tout de même permis d'entretenir les liens et de faire beaucoup de rencontres enrichissantes.

Le Service Enfance-Cohésion sociale est un gros service en termes de personnel et de prestataires. Il a fallu dépenser beaucoup d'énergie pour mener à bien les nouveaux projets et le facteur humain est resté au cœur des préoccupations du Service. La situation sanitaire a incombé de grosses charges sur l'accueil de jour et on peut saluer le courage et la motivation dont ont fait preuve les accueillantes durant toute la période COVID.

Pour pallier aux absences, le roulement des remplacements, entre le personnel fixe et le personnel fixe mais à temps partiel, ainsi qu'à l'appel, en dernier recours, à l'entreprise Nanou Solutions, ont permis à nos garderies de rester ouvertes.

### **Le service a-t-il été beaucoup sollicité par les personnes vulnérables ?**

En principe les personnes en situation précaire, financièrement ou matériellement, n'osent pas s'annoncer auprès de la Municipalité. Elles se tournent plutôt vers les associations ou vers la pastorale de rue. La nouvelle loi sur les étrangers entrée en vigueur en 2018, liant des conditions d'intégration à l'octroi ou au renouvellement du permis de séjour, a un impact sur certaines personnes qui ont peur de perdre leur permis si elles font appel à l'aide sociale. Elles échappent ainsi au radar. Mais la Municipalité en est consciente et met sur pied des mesures d'aide, exemple : la cantine solidaire.

### Résumé des subventions reçues par la FAJE

Le montant exact concernant l'adhésion à la CCT est de 5000.- et non pas 500.-. Cette erreur sera corrigée.

### Accueil collectif préscolaire

### **Combien coûte la prise en charge journalière de l'enfant ? Le prix varie-t-il en fonction du revenu ? Quel est le barème ?**

Après déduction de la FAJE, 158.- par jour en moyenne, calculés sur 220 jours par an. C'est un coût moyen car il dépend de la composition des groupes. Par exemple : un groupe d'enfants de 30-36 mois à 4 ans = 1 éducateur/trice pour 10 enfants, selon la FAJE. Le prix est proportionnel au revenu des parents. Le barème varie en fonction du revenu et du type d'accueil : accueil préscolaire – UAPE – APEMS – AFJ. Le barème est consultable à <https://www.reseau-aje.ch/telechargements/>

### **L'attribution d'une place dépend-elle du revenu des parents ? Que se passe-t-il pour les parents qui n'auraient pas les moyens nécessaires ?**

La place s'attribue en fonction des besoins des parents, et ce, avant de connaître leurs revenus. Les places sont attribuées prioritairement aux parents qui travaillent. Une attestation de salaire est exigée et le taux d'activité doit être précisé. Les parents qui sont à la recherche d'emploi

(attesté par l'ORP) ou sont en cours de formation, de suivi de mesure d'insertion ou réinsertion RI/AI, peuvent également se voir attribuer une place.

Selon les barèmes appliqués, les places d'accueil sont accessibles financièrement. Pour les plus bas revenus (RI ou PC Familles), les parents ont la possibilité de se faire rembourser les frais de garde. La Municipalité s'inquiète surtout de la classe moyenne inférieure dont le revenu se situe entre 5000.- et 8000.-/mois, car les frais de garde représentent la plus grosse part du budget familial. En cas de non-paiement, la Municipalité contacte les familles pour évaluer avec elles leur situation et trouver des solutions (ont-elles droit aux PC Familles ?). Il y a heureusement très peu de cas à Renens (2-3 par an) pour lesquels la Municipalité a dû rompre le contrat de garde, faute de paiement.

### **Est-ce que les parents doivent payer des frais si leur enfant est placé en foyer ?**

Réponse : en principe non. Le placement en foyer relève d'une décision cantonale, prise par le SPJ (maintenant : ORPM – Office régional de protection des mineurs, ndlr).

### Le Tournesol

### **Les équipes éducatives ont pu s'installer dans les nouveaux locaux du centre de vie infantile Le Tournesol. L'extérieur étant peu sécurisé, comment ont-elles fait face à cette situation ? La Commune envisage-t-elle d'augmenter les espaces sécurisés ?**

#### **Réponse**

Les locaux, ainsi que les extérieurs, ont été inspectés par l'OAJE, qui a validé les exigences de sécurité. Les enfants jouant à l'extérieur sont surveillés par les éducatrices. Le sujet de la sécurité préoccupe la Municipalité qui a pris en compte la remarque de la CoGest. Des améliorations sont envisagées, le travail est en cours.

#### **OBSERVATION N° 15**

La CoGest observe qu'en plus de la garderie du Tournesol, d'autres acteurs gravitent autour de ces lieux qui restent peu sécurisés. Elle aimerait savoir s'ils ont été consultés par rapport aux solutions de sécurisation ?

#### **Réponse de la Municipalité**

Les locaux du CVE Le Tournesol ont été inspectés par l'Office de l'accueil de jour des enfants - OAJE, y compris la partie extérieure. Ils ont satisfait les exigences demandées pour les espaces extérieurs, et en ce sens, la sécurité des enfants est garantie. Le bureau de prévention des accidents – BPA a eu aussi l'occasion d'inspecter les lieux et de valider les aménagements. Néanmoins, la volonté initiale de laisser un libre accès aux espaces prévus pour les plus grands engendre des difficultés d'encadrement et de prise en charge pédagogique. Pour y remédier, une réflexion est en cours par les équipes du CVE, qui devrait déboucher sur un rapport, auquel des réponses seront apportées. Les autres utilisatrices et utilisateurs potentiel.le.s en dehors des heures de garderie n'ont pas été consulté.e.s pour les aménagements dédiés au CVE et jardin d'enfants (places de jeux attenantes). La volonté de la Municipalité a été de les ouvrir au public en dehors des heures de garderie, mais ils doivent en priorité correspondre aux besoins du CVE.

### **La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité**

### **Quel est le profil du personnel des APEMS ?**

#### **Réponse de la Municipalité**

Ce sont des éducatrices ou des assistantes socio-éducatrices. Aucun titre universitaire n'est exigé. Madame Clerc rappelle que selon la LAJE, l'organisation de l'accueil parascolaire est de

la responsabilité des communes et celle de l'accueil purement préscolaire sous la responsabilité du Canton.

Le degré d'exigence en formation diffère selon le type de personnel. Dans les réfectoires par exemple, le personnel est de type employé de maison. Ces personnes peuvent être formées aux cours de 1<sup>er</sup> secours, par exemple. Attention à faire la différence entre la gestion au niveau supérieur et la gestion du terrain. Selon le poste, un diplôme ou un Master est requis. Voir les directives de l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire) qui définissent notamment le taux d'encadrement éducatif et les titres exigés.

( [https://eiap.ch/wp-content/uploads/2018/11/CadreReference\\_VF-1.pdf](https://eiap.ch/wp-content/uploads/2018/11/CadreReference_VF-1.pdf) )

### **Quel rôle tient la Municipale Mme Clerc dans la Chambre cantonale consultative des immigrés ?**

#### **Réponse**

Mme Clerc fait partie de la commission qui accompagne la Conseillère d'Etat en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, dans ses réflexions sur sa politique d'intégration. Madame Cesla Amarelle envisage notamment de faire figurer l'enseignement de la culture et de la langue d'origine, dans la grille horaire des cours. L'établissement secondaire de Renens a été désigné établissement pilote.

**Plusieurs questions se posent au niveau du Département : quelle(s) langue(s) privilégier ? A quel moment dispenser le cours – pause de midi ? La mise sur pied d'un tel cours est-elle pertinente, si l'on tient compte du fait que certaines communautés étrangères organisent déjà leurs propres cours de culture et de langue au sein de leur association, etc.**

#### **Réponse**

Madame Cesla Amarelle a sondé les communes en s'appuyant sur les ressources à disposition.

**Qu'est-ce qui motive le choix de la Municipalité de subventionner une association ou une fédération plutôt qu'une autre ? Dans le tableau des subventions 2020, on peut voir une subvention faite à la Ligue vaudoise contre le cancer ou à la Main tendue, par exemple. Pourquoi pas à la Fédération suisse des aveugles ou à la Fédération suisse des sourds ? La Municipalité applique-t-elle le principe d'un tournus ?**

#### **Réponse**

Oui, un tournus est fait chaque année. Il y a quand même quelques associations pour lesquelles le subventionnement est pérenne. Il s'agit principalement d'associations qui sont basées à Renens et/ou qui ont des contacts réguliers avec la Municipalité. La Municipalité est bien sûr très sollicitée ; elle reçoit les demandes et discute du choix. Elle a pour principe de privilégier les associations en lien avec le Dicastère, par exemple celles qui soutiennent les familles en deuil d'un enfant, ou encore des associations qui entretiennent des liens privilégiés avec la Municipalité, comme le Sleep-In, dont les activités sont présentes dans les 8 communes du District de l'Ouest.



## **Rapport des Préavis bouclés - Rapport de Gestion 2021**

Une délégation de la Commission de Gestion s'est rendue dans les locaux du CTC le 25 mars 2022 afin de contrôler les préavis bouclés suivants :

### **Préavis N° 77-2015 Agrandissement du Parc du Chêne**

La Commission de Gestion a pu avoir accès à toutes les pièces, documents et écritures demandées. Une analyse approfondie a été effectuée. Toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies.

### **Préavis N° 43-2019 Esplanade 24 janvier**

La Commission de Gestion s'est étonnée de la différence de 540.- CHF entre la subvention cantonale promise et la subvention réellement reçue. Nous avons reçu l'explication que la promesse se fait selon les m<sup>2</sup> sur plan alors que la subvention réelle est sur la base des mesures prises après construction.

Autrement, toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies.